

Kannadig an Erge-Vras

[Chroniques de GrandTerrier.bzh]

Histoire et mémoires d'une commune de Basse-Bretagne, Ergué-
Gabéric, en pays glazik ~ Memorioù ar re gozh hag istor ar barrez
an Erge-vras, e bro c'hlazig, e Breizh-Izel



**Per Roumegou et le tout premier jour du bagad
de Lann-Bihoué : « Comme Matilin an Dall »**



Niver n° 31

Miz Here
Octobre 2015

Du musicien Per Roumégou au poète Max Jacob

« Je suis bombardier depuis mes treize ans » disait Per Roumégou avec son humour taquin habituel. Par autodérision il préférait ce mot évoquant un avion, plutôt que « talabarder » qui désigne aussi en breton le joueur de bombarde. Grâce au livre de son coéquipier de base aéronavale, voici le souvenir de Per réactualisé en 2015.

La dernière page (+ 8 pages par rapport au précédent numéro) contient une perle, en l'occurrence un texte poétique de l'écrivain Max Jacob dans une lettre à un ami : « *Donnez-moi le reflet des paysages chéris par mon enfance ardente, le reflet du très aimé pays breton, le val de Stangala où nous avons couru pieds nus dans les champs nouvellement moissonnés, dans les fougères en forêts minuscules, les cerisiers, les pommiers sauvages; les aubépines, les coudriers formant des îles limoneuses au milieu du torrent verdoyant* ». Notre surprise est que cette citation est connue sous une forme légèrement tronquée : habituellement, pour décrire une Bretagne évanescence, « le val de Stangala » est remplacé par trois points de suspension menteurs et trompeurs. Réhabilitons le texte originel de Max Jacob et redonnons à ce site naturel protégé du Stangala sa légitimité éternelle !

Sinon le contenu du bulletin Kannadig trimestriel ressemble toujours au Grand Magasin de la Samaritaine, on y trouve de tout ... des découvertes « *patrimoniales* », des mémoires d'ancien(ne)s, des documents d'archives inédits, des photos ... On compte bien sûr sur vous pour poursuivre cette belle aventure !

Bisous à tous et à toutes ! Ar henta gwell ! [à bientôt],
Jean Cognard pour la communauté du GrandTerrier

Table des matières

1. La bombarde de Matin an Dall à Lann-Bihoué, « <i>Talabarder laouen</i> »	p. 1
2. Une belle chaumière en son placître champêtre, « <i>Ti-plouz kozh</i> »	p. 3
3. Mae Kergoat-Guéguen, contremaitresse de papeterie, « <i>Mae veil paper</i> »	p. 5
4. La fontaine de Kerdévot à la Grande Vigne, « <i>Tresadenn ar feunteun</i> »	p. 8
5. Brèche dans la chaussée du moulin du Cleuyou, « <i>Toul ar stankell</i> »	p. 11
6. Enfeu noble, arche et voûte de l'église St-Guinal, « <i>Maen-bez en iliz</i> »	p. 13
7. Partition et paroles du cantique de Kerdévot, « <i>Skrid-musik ar c'hantik</i> »	p. 17
8. Des instits des écoles de Lestonan en 1945-55, « <i>Mistri-skol Leston'</i> »	p. 21
9. Cartes Villard et indulgences du pardon de Kerdévot, « <i>Kartennoù-post</i> »	p. 27
10. Le témoignage d'Henriette sur la guerre des écoles, « <i>Skolioù libr pe publik</i> »	p. 30
11. Mélanges et vente en 1811 du manoir du Cleuziou, « <i>Meskoù ha gwerzherezh</i> »	p. 34
12. Les défenseurs du site naturel du Stangala en 1929, « <i>Difennerour an natur</i> »	p. 37

La Bombarde de Matilin an Dall à Lann-Bihoué

Talabarder laouen

« Me eo Matilin an dall ¹ Ar Bombarder laouen [...] Bet on e Pariz un devez O seni dirag an Roue », chanson populaire du joyeux joueur de bombarde, composée par l'abbé Quéré.

Dans un livre récent publié en juillet dernier par les « Éditions Mémoires vives », Louis Caradec qui était matelot électricien sur la base de Lann-Bihoué en 1952 nous raconte l'histoire du bagad créé par son patron de l'époque, le gabéricois Pierre Roumégou, grâce à ses anecdotes et photos inédites.

Et il nous raconte cette naissance : « Le "patron électricien" de la base à cette époque est Pierre Roumégou (penn-bagad de 1952 à 1963) d'Ergué-Gabéric. Son accent bigouden ² est célèbre dans la

¹ Matilin an Dall, Mathurin l'aveugle en français, Mathurin François Furic à l'État-civil, est un sonneur de bombarde, né à Quimperlé en 1789 et mort en cette même ville en 1859. Sonneur d'exception, devenu aveugle très jeune, il a connu un destin hors du commun, jusqu'à entrer dans la légende de la musique bretonne. Il sera même invité pour jouer aux Tuileries devant le roi Louis-Philippe Ier, et par la suite également devant Napoléon III en visite à Quimper en 1858.

² L'accent breton de Pierre Roumégou était certes fortement marqué, mais n'était pas bigouden. Il est né à Pluguffan, et déménagea de l'ordre côté



base. Sa mission principale est de faire l'inventaire de l'éclairage des pistes. Il part tous les matins en compagnie d'un de ses matelots à la recherche des circuits électriques mis en place le long des pistes par les Allemands et sabotés au moment de leur départ.

Il a aussi la responsabilité de la bonne marche de la centrale électrique flambant neuve construite près du hangar H1. C'est là que nous l'avons côtoyé et apprécié, nous les matelots électriciens de l'atelier équipement qui venions faire les permanences de nuit. Nous savions tous qu'il était un

de Quimper quand il épousa sa femme gabéricoise. Il avait l'accent du terroir cornouaillais au débit très rapide. Pour Louis Caradec habitué à la langue de son Léon, ce n'était pas le même breton !

SEPTEMBRE
2015

Article :
« CARADEC
Louis - Le
bagad de
Lann-
Bihoué »

Espace
« Biblio »

Billet du
05.09.2015



peu farceur et qu'il aimait beaucoup la musique. "Je suis bombardier [talabarder] depuis mes treize ans" disait-il avec son sourire dont il ne se départissait jamais. Nous étions loin d'imaginer qu'il allait devenir une célébrité nationale grâce à cette bombarde.

C'est au bar du poste des maîtres que notre patron découvre dans la poche d'un visiteur une bombarde, dont il n'a pas joué depuis des lustres. Après quelques minutes de rodage et de prise en main, "Maître Pierre" arrive à monter la gamme. Il monte aussi sur table, à défaut de barrique, et se met à jouer de son instrument préféré, entraînant du même coup toute la salle à manger dans une gavotte effrénée.

"Comme Matilin an Dall" nous dira-t-il le lendemain à la centrale électrique. C'étaient les premiers pas du bagad de Lann-Bihoué !

Pierre Roumégou venait de donner le signe de départ d'une longue et belle histoire ... »

Et l'auteur évoque les grands voyages de « l'époque Roumégou » :

✚ 1953 : grande tournée aux Etats-Unis, New York, défilé dans Rockefeller Center, Norfolk Virginie, Fort-de-France, Casablanca, Genève.

✚ 1958-1959 : Monsieur Chaban-Delmas félicite le maître principal Roumégou à l'école de Santé navale de Bordeaux. s'ensuit une tournée dans les pays nordiques.



✚ 1961 : Plymouth en Grande-Bretagne et concert à la salle Pleyel à Paris.

Et le Festival des Cornemuses à Brest les 5 et 6 août 1961 : « *La der des ders de Piers Roumégou. L'heure de la retraite a sonné. Il a sillonné le monde et a connu tous les honneurs avec le bagad de Lann-Bihoué. Il se retire à Ergué-Gabéric et reste très actif. Toujours aussi amoureux de la musique bretonne. Il crée en 1973 un autre bagad, celui d'Ar Re Goz. Ce bagad dit "des Anciens" est avant tout une amicale de sonneurs ayant appartenu à différentes formations musicales de Bretagne.* »

GLAD, GWLAD,
gw. : -où glèbe
(anc. pays,
territoire), &
patrimoine
(Dict. Francis
Favereau)



Une belle chaumière en son placître champêtre

Ti-plouzh kozh

« Les dieux étaient d'argile quand poussèrent ces temples d'or et une chaumière rustique n'était pas un objet de honte », Elégies IV-1-1, Properce.

Cette crèche et son toit de chaume, certes une propriété privée, est néanmoins une fierté patrimoniale d'Ergué-Gabéric, car sa présence agrmente joliment un placître³ arboisé au bord d'une belle route de campagne.

Crèche couverte de paille

La couverture en chaume a été réalisée en mai 2014 par Claire et Yann Le Guillou, propriétaires des lieux, et a remplacé un toit de tôle dont l'état se dégradait. Aujourd'hui cette crèche ou petite grange, ouverte à l'est par une grande porte et dotée de deux minuscules fenêtres, trône comme une chapelle au milieu d'un placître d'herbe tondue et

³ Placitre, placistre, s.m. : parcelle entourant une église, ou un autre bâtiment, une fontaine, etc. ; source : Dict. Goddefroy 1880. Le placitre est un terrain souvent herbeux, délimité par une clôture, fréquemment un mur, entourant les chapelles, églises ou fontaines bretonnes ; c'est l'un des éléments de l'enclos paroissial, désignant l'espace non bâti à l'intérieur de celui-ci ; source : Wikipedia.



bordée d'imposants chênes et châtaigniers.

Originaires de St-Brieuc et Bourbriac et gabérisiens d'adoption, ils justifient leur décision ainsi : « C'est simplement du bon sens. D'abord le cout, il est inférieur à une couverture en ardoises, ensuite d'un point de vue patrimonial, les bâtiments à usage d'exploitation, étaient très souvent couverts en paille jusqu'au début du XX s. Et ensuite, on redécouvre aujourd'hui les vertus du chaume en terme d'isolation écologique ... ».

Il est aussi indéniable que le domaine de Kerveady au début du 19e siècle était formé de bâtiments en toits de chaume, on disait « couverts de paille ». En fait en 1808, seule la maison d'habitation principale, aux allures de petit manoir, était en ardoise car elle était dénommée « Ty-glas », le mot "glas" attestant de la couleur bleue des ardoises.

On dénombrait à Kerveady pas moins de cinq chaumières (maisons, crèches et grange) :



JUILLET
2015

Article :
« Crèche au
toit de
chaume et
linteau de
pierre du 16e
au village de
Kerveady »

Espace
« Patrimoine »

Billet du
11.07.2015



✚ « une crèche nommée ar Craou izela construite de simple maçonne ⁴ et couverte en paille » ;

✚ « une maison nommée an ty izela construite de simple maçonne et couverte en paille » ;

✚ « autre maison nommée an ty bihen construite de simple maçonne et couverte en paille » ;

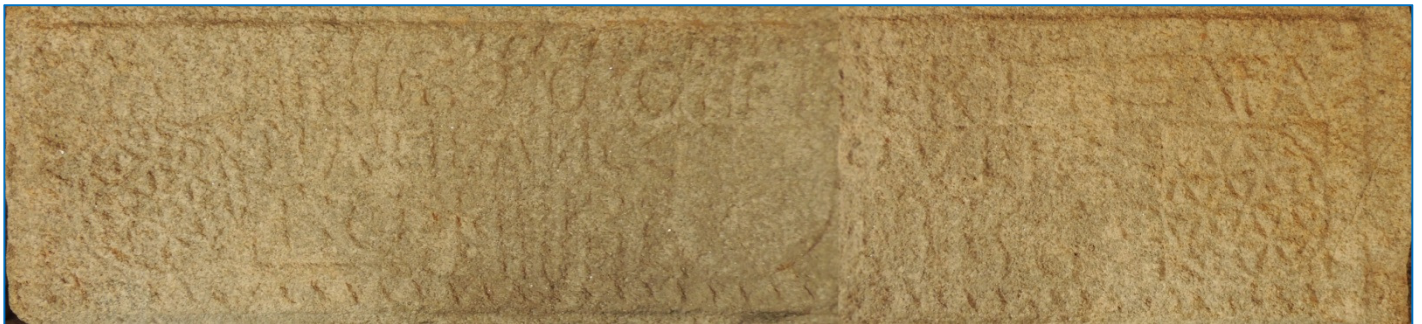
✚ « une crèche nommée an Craou bihen construite simple maçonne et couverte en paille » ;

✚ « une grange nommée ar bardy construite de simple maçonne et couverte en paille ».

Linteau épigraphe du 16e



✚ De chaque côté du linteau, des rosaces, et on retrouve en bas à droite la date : 1569 ».



⁴ Maçonnage, s.m. : « en (simple) maçonnage » ou « simple maçonne », désigne un matériau de construction hétérogène, constitué seulement de schistes tout-venant, par opposition à la pierre de grain en granit, dite « pierre de taille », réservée aux entourage de portes et fenêtres. Source : Jean Le Tallec 1994. Il existe aussi des constructions en « [simple brossage](#) » dont les joints et enduits sont sans doute brossés.

Yann Le Guillou, amoureux des vieilles pierres, décrit cette épigraphe ⁵ gravée en creux : « En 1998, l'ancien propriétaire l'a démonté pour créer une fenêtre supplémentaire, et l'a placé dans la maison, comme manteau de cheminée. Il est très ancien, et difficilement déchiffrable.

✚ En haut à gauche, apparait une date : 1569.

✚ Puis, deux noms (peut être ceux des propriétaires bâtisseurs) G : GUEFFER : ET : SAFA.

✚ En dessous; M???CC (sans certitude car très usé) (un blason au milieu du linteau) et QVERE (a priori du latin).



⁵ Epigraphe, s.f. : inscription sur un édifice qui indique en particulier la date de sa construction, sa destination (Trésor de la Langue Française).

Mae Kergoat, contremaitresse de papeterie

Mae veïl paper

« Ergué-Gabéric. Une octogénaire tombe dans l'Odet et se noie. Samedi, vers 18h30, Mme veuve Guéguen, née Léonus, 79 ans, demeurant à Odet, avait quitté son domicile pour se rendre à l'épicerie Rannou », Le Finistère, 17 décembre 1938.

Une personnalité attachante locale qui a marqué son époque et la vie du quartier d'Odet. Les photos où elle pose en costume sont "célèbres", que ce soit lors du centenaire d'Odet en 1922 ou alors en studio avec ses quatre médailles.

Marie des Bois de la Papeterie

Marie Françoise Elise Léonus est née au village de Gougastel en Briec, à proximité de l'usine à papier d'Odet, en octobre 1859 ⁶. Son père Yves, surnommé « Kergoat », était un enfant né de parents inconnus recueilli par l'hospice civil de quimper ; il fut placé dans une famille nourricière de Briec ⁷.

⁶ Naissance - 26/10/1859 - Briec (Gougastel) de LEONLUS Marie Françoise Elise, fille de Yves Gabriel, Cultivateur, âgé de 30 ans et de Marie Josèphe HEYDON, Cultivatrice, âgée de 30 ans. Témoins : le gac alain - le mao hervé culti à gougastel

⁷ Yves Léonus est mentionné page 231 du livre « Les exposés de Créac'h-



Il élut domicile à Briec, à Gougastel, en bordure des bois de la papeterie d'Odet, où il était catalogué d'homme des bois (« coat » : bois, futaie). Marie hérita du surnom de Kergoat et, toute sa vie, fut appelée « Mae Kergoat », Mae étant une transcription phonétique de la prononciation locale du prénom Marie en breton.

La mère de Mae Kergoat, Marie Josèphe Heydon, quand elle se

Euzen » de Pierrick Chuto : « LEONLUS Yves-Gabriel. Exposé le 3 juin. Nourricier : Briec. Premier mariage le 1 mai 1856 [5], Briec avec Marie-Josèphe Heudon, papetière. Second mariage le 7 août 1879, Ergué-Gabéric avec Marie-Françoise Louarn ».

JUILLET
2015

Article :
« Mae
Kergoat-
Guéguen
(1859-1938),
née Léonus,
contremaitresse de
papeterie »

Espace
« Patrimoine »

Billet du
26.07.2015

Noms	Age	Année de service	Observations
1 ^{re} Guéguen	68 ans	1868 - 1936	Maitresse
2 ^{me} Philippe d. J.	45 -	1901 - 1936	Mari aisé Guennar Raffin
3 ^{me} Briard	62 -	1892 - 1954	8 ^e -
4 ^{me} Baudé	68 -	1903 - 1971	allée, malade en ce moment
5 ^{me} Larvor M.	65 -	1871 - 1936	Sœur Kergoat
6 ^{me} Kerkigant	89 -	1903 - 1992	n'a personne
7 ^{me} Barde	68 -	1906 - 1974	Mari malade, amputé d'un bras d'épaule
8 ^{me} Le Bras Hugon	60 -	1908 - 1968	son mari était porteur & fûtes
9 ^{me} Le Berre M.	49 -	1910 - 1959	2 ^e - chauffeur
10 ^{me} Le Berre Anne	66 -	1892 - 1958	son fils Michel
11 ^{me} Petitblanc	73 -	1892 - 1965	(Belle-mère adieu)
12 ^{me} Louët	58 -	1900 - 1958	Fille à l'usine
13 ^{me} Coatholon	48 -	1896 - 1944	Mari - transvaux
14 ^{me} Veuve Guéguen	65 -	1910 - 1975	veuve de l'usine - Guennar Raffin
15 ^{me} Lape	73 -	1891 - 1964	compil, fille à l'usine
16 ^{me} Alanson	64 -	1900 - 1964	
17 ^{me} Le Gard	40 -	1905 - 1945	Mari - aux huiles
18 ^{me} Foch	57 -	1891 - 1948	Torteur Tati
19 ^{me} Veuve Le Bras	67 -	1902 - 1969	veuve de l'usine - Mari travaillait à l'usine
20 ^{me} Cath. Louët	28 -	1919 - 1947	Mère chiffonniers
21 ^{me} Veuve Vigoni	57 -	1900 - 1957	Mari chauffeur
22 ^{me} Le Berre M.	35 -	1910 - 1945	Mari. Jous Raffin
23 ^{me} Cozach	59 -	1902 - 1961	Mari Blanchiment
24 ^{me} Beuch. d. J.	50 -	1912 - 1962	
25 ^{me} Veuve Guéguen Léon	42 -	1904 - 1946	père à l'usine

maria en 1856 ⁸, travaillait déjà à l'usine d'Odet comme papetière.

Comme indiqué sur le registre des employés de 1927, Mae

⁸ Mariage - 01/05/1856 - Brie de LEONLUS Yves Gabriel, Cultivateur, âgé de 25 ans, né le 03/06/1830 à Quimper. Notes époux : né de parents inconnus (enfant de l'hospice civil de quimper) / domicilié à brie. Et de HEYDON Marie Josèphe, Papetière, âgée de 27 ans, née le 22/11/1828 à Ergué Gabéric, fille de Hervé Pierre, décédé le 28/10/1852 à Ergué Gabéric et de Marie Marguerite LE BERRE, présente. Notes épouse : domiciliée à brie / mère domiciliée à brie et consentante. Témoins : alain le cam, 47 ans / jean le bras, 54 ans / herve le berre, 23 ans (signe) / jean jaouen, 32 ans

Kergoat est embauchée en 1868 à l'âge de 9 ans. En 1927, elle est celle qui a la plus grande ancienneté, elle est inscrite comme « maitresse » (contremaître), « âgée de 68 ans », et a « 59 ans de service ».

En janvier 1901, elle reçoit la médaille d'honneur pour 30 ans de service avec comme fonction de « maitresse de chiffonnerie ».

Photos et médailles du travail

Lors de la fête du centenaire, Mae Kergoat-Léonus pose en costume de mariée du pays de Brie, tout en blanc. On la voit sur les cartes n° 4 et 50 de la collection Villard.

Sur la carte n° 4, Mae Kergoat, à droite, porte sans doute son costume de mariée car elle est née à Brie :



Sur la carte n° 50, Mae Kergoat est mise à l'honneur, assise au centre de tous les médaillés de la fête du centenaire :



La photo familiale ci-dessus datant des années 1930, prise dans les studios des photographes Villard ou Etienne Le Grand, fut diffusée en plusieurs

exemplaires⁹. On peut y voir sa médaille du centenaire de 1922 et trois autres médailles du travail.

En 1901, elle reçoit la médaille d'or pour ses 30 ans de service : « Mme veuve Torrec Marie maîtresse de chiffonnerie dans la maison Bolloré » (Union Agricole du 23.01.1901).

Médailles d'honneur

A l'occasion du 1^{er} janvier, des médailles d'honneur ont été accordées par le ministre du commerce, de l'industrie et des postes et télégraphes, aux ouvriers ou employés dont les noms suivent :

FINISTÈRE

M. Auffret Joseph, magasinier dans la maison Bolloré à Ergué-Gabéric.

M. Baron Guillaume, menuisier dans la maison Gassis à Châteaulin.

M. Chauvel Michel-Joseph, contre-maître tanneur dans la maison Marsille à Quimperlé.

M. Coathalen Alain, manœuvre dans la maison Bolloré à Ergué-Gabéric.

M. Coin Louis, ouvrier usinier à soude dans la maison Caroff à Ploudalmézeau.

M^{lle} Firmont Claudine, coupeuse de chiffons dans la maison de Mauduit et C^o à Quimperlé.

M. Jugant Sébastien-Marie, ouvrier fourrier dans la maison Porquier à Quimper.

M^{lle} Kerhuel Maric, emballeuse de papier dans la maison de Mauduit et C^o à Quimperlé.

M. Launay Jules, agent d'assurances à la compagnie d'assurances l'Union à Châteaulin.

M. Le Guern François, ouvrier boulanger dans la maison Anthoine à Carhaix.

M. Le Mao Jean, manœuvre dans la maison Bolloré à Ergué-Gabéric.

M^{me} Le Mao Marie-Perrine, trieuse dans la maison Bolloré à Ergué-Gabéric.

M^{me} Le Moal Marie-Anne, trieuse dans la maison Bolloré à Ergué-Gabéric.

M. Pern Pierre, charretier dans la maison Bolloré à Ergué-Gabéric.

M^{lle} Rolland Marie-Louise, employée dans la maison Moal à Rosporden.

M^{me} veuve Torrec Marie maîtresse de chiffonnerie dans la maison Bolloré à Bellevue.



41^e Année - N° 3
Le Numéro : QUINZE CENTIMES
Samedi 19 Janvier 1934

L'Union Agricole

ET MARITIME
Organe Républicain Démocratique et Régionaliste de l'Ouest
Paraissant le SAMEDI

⁹ Le premier exemplaire est conservé par Jean Guéguen, petit fils du cocher François Guéguen et de sa première femme. Le cliché du 2^e exemplaire nous a été communiqué Christophe Rochet, collectionneur passionné de cartes postales et photos anciennes.

La fontaine de Kerdévot à la Grande Vigne

Tresadenn ar feunteun

« La Maison d'artiste de la Grande Vigne également nommé Musée Yvonne Jean-Haffen est la maison de l'artiste, qu'elle offrit à la Ville de Dinan en 1987, avec son mobilier et son fond d'atelier pour en faire une maison d'artiste et y présenter son œuvre », Wikipedia.

Une série de dessins d'une artiste née parisienne, installée à Dinan, collaboratrice de Mathurin Méheut qui lui fait découvrir la Bretagne, et ayant notamment travaillé pour les faïenceries Henriot de Quimper.

Pierre-Yves Castel, dans l'ouvrage collectif « KERDÉVOT 89 », décrit ainsi l'ouvrage sacré : « Il faut, à Kerdévot, chercher loin l'antique fontaine de dévotion, vers la bordure extrême du champ à l'Est de la chapelle. Là, une source captée dans un bassin carré alimente deux petits bassins circulaires destinés aux rites des ablutions. Le monument qui coiffe le bassin d'un toit en bâtière ¹⁰ est flanqué d'épais pinacles ¹¹ à crochets. L'arc en

plein cintre s'encadre dans un gâble ¹² triangulaire assorti de quatre choux frustes. A l'angle de droite une figure de marmouset rieur. L'arcade abrite une petite statue de pierre représentant une Vierge à l'enfant qui paraît veiller sur les lentilles d'eau du bassin. La pointe du monument est constituée d'un blason écartelé de forme carrée et bien érodé par les siècles. »

Des artistes engagés

Yvonne Jean-Haffen (1895-1993) est une artiste peintre, dessinatrice, graveuse et céramiste renommée. Installée à Dinan elle épouse en 1920 l'ingénieur Edouard Jean, rencontre en 1925 son voisin de la rue Falguière, Mathurin Méheut, et devient sa collaboratrice et disciple. Grâce à lui, elle entre à la faïencerie Henriot de Quimper et participe à de nombreux chantiers de décoration et d'exposition.

Sa passion pour la terre bretonne conduit les époux Jean à acquérir une grande propriété au bord de la Rance, la « Grande Vigne », qui devient le pivot de l'activité artistique de la région. Elle transforme progressivement cette maison en musée qui aujourd'hui est encore le lieu de conservation de son œuvre.

Y sont conservés notamment les quatre croquis de la fontaine de

dentelé, en forme de cône ou de pyramide, décorant le sommet des toits, des contreforts, des pignons. Source : Trésor Langue Française.

¹² Gable, gâble, s.m. : fronton triangulaire ajouré et sculpté qui couronne le portail d'une cathédrale gothique. Source : Trésor Langue Française.

¹⁰ Bâtière, s.f. : en Normandie, le bât. Par assimilation de forme, genre de couronnement d'un édifice, formé de deux gables à double égout, supportant un toit plus ou moins incliné". Source : De Caumont, Abécédaire ou rudiment d'archéologie.

¹¹ Pinnacle, s.m. : en architecture gothique, couronnement ouvragé,

AOÛT 2015

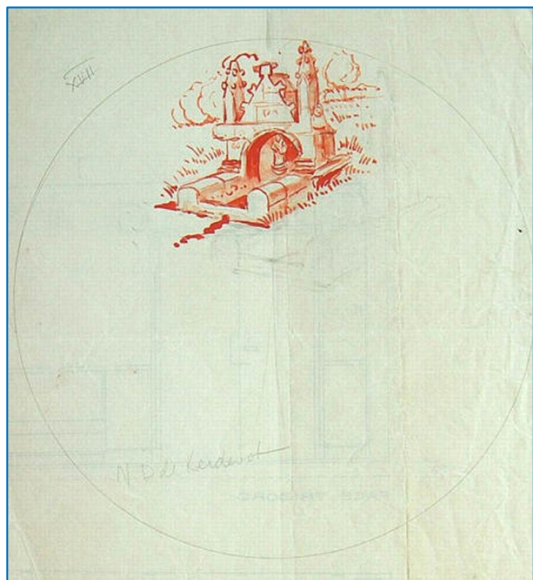
Article :
« Croquis de la fontaine de Kerdévot par Yvonne Jean-Haffen »

Espace
« Patrimoine »

Billet du
02.08.2015

la chapelle de Kerdévot. On trouvera ci-dessous les notices descriptives et reproductions de ces dessins qui mettent en relief la richesse de cet élément de notre patrimoine.

Illustration sur faïence



Numéro d'inventaire ¹³ : MA.196

Millésime création /exécution : entre 1965 et 1975

Genèse : projet de décor de céramique ; reproduit en céramique

Historique : projet de décor d'assiette d'un service de table en faïence conservé dans une collection particulière, réalisé chez Rivière-Letort à Saint-Méen-le-Grand (Ille-et-Vilaine) ; décor ocre rosé, fond ivoire rosé, émail sous couverte, 2ème service : Les Fontaines

Matériaux/techniques : aquarelle, papier ; couleur

Dimensions : H. 30, l. 28

¹³ Les quatre notices ci-dessous sont extraites de la base de données « Joconde » publiée par le ministère de la Culture.

Sujet représenté : ornementation (fontaine, Vierge, dévotion à la Vierge, Kerdevot)

Lieu de conservation : Dinan ; maison d'artiste de la Grande Vigne

Commentaires : exécuté au verso d'un plan d'architecte ; bord déchiré.



Fontaines de Bretagne

Format 18/22,5 cm, 106 pages. L'auteur était doyen honoraire de la Faculté des Sciences de Rennes. Ouvrage illustré de 49 lithographies originales et d'une carte en couleurs par Yvonne Jean-Haffen.

Numéro d'inventaire : MA.418

Millésime création/exécution : entre 1960 et 1965

Genèse : projet d'illustration ; reproduit en lithographie ; œuvre en rapport

Historique : projet d'illustration pour le livre d'Yves Milon intitulé Fontaines en Bretagne, éditions Plon, 1964 ; dessin du même sujet, avec légères différences de mise en page, également conservé à la maison d'artiste de la Grande Vigne (MA 445)

Matériaux/techniques : encre noire, crayon feutre, estompe, papier

Dimensions : H. 25, l. 21

Inscriptions : signé ; inscription concernant la représentation

Précision inscriptions : S.b.d. ; N.D. de Kerdevot (b.g., encre)

Sujet représenté : paysage (fontaine, statue, Vierge, dévotion



à la Vierge, ruisseau, pré, forêt, Kerdevot)

Précision sujet représenté : toit à deux pentes, pignon orné, pinacles sculptés, tête humaine sculptée, voûte, statue, bassin, bordures en granit, auge double (boisson), dallage surélevé, pré, forêt

Lieu de conservation : Dinan ; maison d'artiste de la Grande Vigne

Commentaires : papier glacé ; cadre de mise en page à la mine de plomb



Numéro d'inventaire : MA.445

Millésime, Genèse, Historique, Matériaux/techniques : Ibid

Dimensions : H. 22, l. 18

Inscriptions : signé ; inscription concernant la représentation

Précision inscriptions : S.b.d. ; Kerdevot (b.g., encre) ; 22 (b.d.)

Sujet représenté : ibid

Lieu de conservation : Dinan ; maison d'artiste de la Grande Vigne

Commentaires : cadrage à la mine de plomb



Les fontaines bretonnes

Couverture souple. Broché de 94 pages. ISBN : 2858821852. Auteur : Yvonne Jean-Haffen.

Numéro d'inventaire : MA.494

Millésime création/exécution : entre 1968 et 1978

Genèse : projet d'illustration ; reproduit en procédé photomécanique

Historique : projet d'illustration pour le livre intitulé Les Fontaines Bretonnes, éditions Ouest-France, mars 1979

Matériaux/techniques : crayon feutre, papier

Dimensions : H. 30, l. 20

Inscriptions : monogrammé ;
inscription concernant la
représentation

Précision inscriptions : M.b.d. ;
N. D. de Kerdevot (b.g., verso) ;
page 55 (b.d.)

Sujet représenté : paysage
(fontaine, statue, Vierge à
l'Enfant, dévotion à la Vierge,
écu, arbre, en fleurs, pré, église,
Kerdevot)

Précision sujet représenté : toit à
deux pentes, clochetons sculptés,
blason à sculptures ornamen-
tales, voûte en anse de panier,
niche, statue, bassin, dallage,
auge double

Lieu de conservation : Dinan ;
maison d'artiste de la Grande
Vigne

Commentaires : crayon feutre
noir, papier dessin cartonné



Brèche dans la chaussée du moulin du Cleuyou

Toul an stankell

« Chaussée, s.f. : barrage,
ouvrage maçonné submersible
en travers du cours
d'eau, avec une partie supérieure
appelée déversoir. Il permet
l'amenée de l'eau de la rivière
vers le moulin », Association des
Riverains des rivières et cours
d'eau de France

En début d'été 2015, une brèche
a changé le cours de la rivière,
asséchant le bief d'amenée, et
privant de son eau le moulin
magnifiquement restauré.

Droits d'eau historiques

Les voisins du barrage et du
début du bief sont unanimes :
« C'est la première année que le
bief est à sec et que l'eau de la
rivière se détourne de son cours à
cet endroit ».

En effet, sur la berge sud, l'eau a
profité qu'un arbre tombe, pour
s'engouffrer en creusant une
dérivation dans une prairie
d'Ergué-Armel, et en laissant un
fort courant suivre le lit naturel
du Jet. Par conséquent le cours
parallèle, sur la rive nord, côté
Ergué-Gabéric, à l'entrée du bief
du Cleuyou, est à sec.

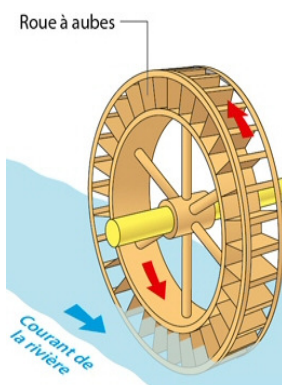
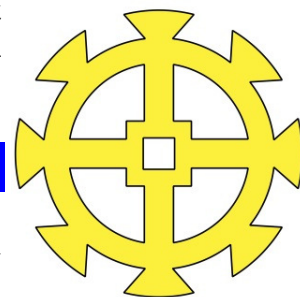
En terme de législation, de tout
temps, les propriétaires de
moulin ont bénéficié d'un « droit
d'eau » pour exploiter la force
motrice de l'eau et conserver

AOUT 2015

Article : « La
chaussée, le
bief et l'eau
du moulin
du Cleuyou »

Espace
« Patrimoine »

Billet du
09.08.2015





l'eau dans leurs biefs ¹⁴. On distingue deux catégories de moulins pour instruire les dossiers litigieux : le droit fondé « *en titre* », quand l'ouvrage est antérieur à la Révolution de 1789, et le droit fondé « *sur titre* », établi après 1790 (loi du 20 août 1790 qui abolit les droits féodaux) selon la circulaire ministérielle du 23 octobre 1851.

Le manoir du Cleuyou rentre dans la première catégorie car la

preuve de l'existence du moulin et de son droit d'eau associé est établie depuis au moins 1566.

En 1566 dans un aveu, Guillaume Rubiern à son évêque à qui il devait une chefrente, c'est un moulin noble qui est décrit ainsi : « *Item, le moulin noble, o son destroit* ¹⁵, *byé, chaussé* ».

C'est donc dans sa globalité sur le moulin est inventorié : depuis le barrage ou « *chaussée* » qui traverse latéralement la rivière du Jet pour permettre au courant de se répartir dans le lit naturel et dans le bief ou « *byé* » qui sur quelques centaines de mètres achemine l'eau jusqu'à la roue du moulin et les « *destroits* » (les habitations des meuniers).

Cette formulation « *moulin noble, destroit, bief et chaussée* » sera reprise systématiquement dans les documents inventaires du 17^e siècle, en 1620, 1644, 1666, et 1679.

En 1795 le manoir et le moulin sont confisqués à leur propriétaire noble émigré par les autorités révolutionnaires, et vendus aux enchères. L'expert, chargé de l'estimation, prend la décision de créer deux lots séparés : d'une part le premier avec le manoir et les terres principales du domaine, et d'autre part le moulin et ses abords, ainsi que la parcelle « *Broannec* » lacqueuse qui s'étend jusqu'au barrage d'amenée, c'est-à-dire la « *chaussée* ».

¹⁵ Destroit, s.m. : territoire situé autour du moulin où les meuniers logeaient et travaillaient, synonyme de « *moutaux* » ce terme désignant les usagers d'un moulin. Source : Jean GALLET dans "La seigneurie bretonne (1450-1680)".

¹⁴ Bief, byé, bué, s.m. : Canal qui conduit l'eau d'une rivière ou d'un ruisseau sur une roue hydraulique pour la faire tourner. Source : Chabat, 1881.



Depuis longtemps le barrage n'est plus en propriété privée, mais publique et en ligne de partage entre deux communes. Cela devrait encourager tous les élus et administrations départementales à faire preuve d'initiative pour le réparer et rendre son eau au moulin. Rappelons aussi que le Petit et le Grand Ergué était une grande paroisse unie il y a quelques siècles, et d'autre part le lieu du Cleuyou aujourd'hui sur Ergué-Gabéric, dépendait précédemment d'Ergué-Armel.

L'activité meunière du Cleuyou fut de tout temps importante : en 1809 avec ses deux roues de type horizontal c'est le plus productif de la commune : 20 quintaux de farine par jour (des quintaux métriques faisant 200 litres). En 1893 l'activité de production de farine a laissé sa place à un petit moulin à tan.

Aujourd'hui la roue verticale du moulin est toujours fonctionnelle et peut produire de l'électricité, ce qui contribue positivement à la recherche d'énergie renouvelable, sous condition de disposer de la force hydraulique.



Enfeu noble, arche et voûte de l'église St-Guinal

Maen-bez en iliz

« Enfeu, s.m. : ancien substantif déverbal de enfouir ; niche à fond plat, pratiquée dans un édifice religieux et destinée à recevoir, avant la Révolution française, la sépulture d'un seigneur du pays », Dictionnaire des Trésors de la Langue Française.

Où il est question de l'ancestrale enfeu ou tombe « enlevée » (c'est-à-dire surélevée) des seigneurs de Kerfors « *côté épître* »¹⁶ de l'église paroissiale.

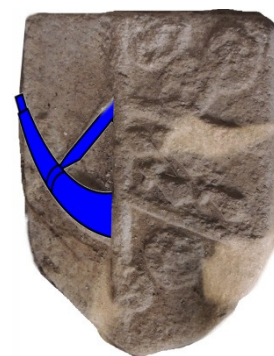
Au sommaire des photos de cette pierre ouvragée incrustée dans le mur sud de l'église paroissiale St-Guinal, un récapitulatif des documents d'archives, la plupart découverts et étudiés par Norbert Bernard¹⁷, le repérage du

AOÛT 2015

Article : « Le tombeau enfeu noble des Kerfors à l'église St-Guinal »

Espace « Patrimoine »

Billet du 16.08.2015



¹⁶ Côté de l'épître, g.n.m. : côté droit de l'autel, dans une église, en faisant face à l'autel. Source : fr.wiktionary.org

¹⁷ Norbert Bernard (1974-2005) est un historien-paléographe qui a mené plusieurs travaux de recherches historiques en pays cornouaillais et a participé activement à l'édition des Mémoires re-découvertes en 1998 de Jean-Marie Déguinget. Autres activités et publications : article sur Guy Autet en 2002 dans Bulletin d'Archéologie du Finistère, lancement du site [Tudchentil](http://tudchentil.fr), étude sur le "sorcier" Yves Pennec, thèse à l'UBO « Chemins et structuration de l'espace en Cornouaille du Ve siècle à la fin du XVIIe siècle », ...





greslier ¹⁸ héraldique des Kerfors, un essai de description des blasons en alliance. Toute aide pour identifier les motifs en alliance et leurs familles propriétaires sera la bienvenue.

Une tombe seigneuriale

Il est un élément très ancien du patrimoine présent dans l'église paroissiale d'Ergué-Gabéric qui n'a jamais été présenté comme il se doit par les mémorialistes. Seul Norbert Bernard a recherché les mentions de ses origines dans les archives locales, départementales et ducales.

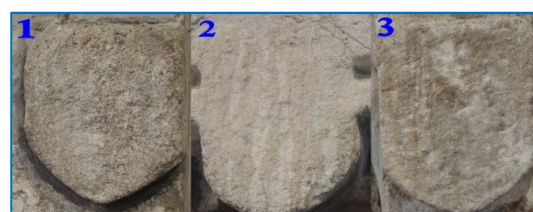
Et pourtant cette tombe creusée dans le mur sud de l'église est mentionnée dès l'année 1504 et atteste des prééminences d'une seigneurie locale. La famille noble des Kerfors, en l'occurrence Caznevet et son fils Charles, disposait d'une « *tombe enlevée* (= surélevée), *arche et*

¹⁸ Greslier, s.m. : sorte de cornet ou de trompette ; dictionnaire Godefroy 1880. Ancien français *graile* ou *grele*, sorte de trompette, ainsi dite parce qu'elle était allongée, grêle ; Littré. Motif utilisé en héraldique.

voûte, en l'ayle de l'endroict du cueur », ceci à proximité de la pierre au sol des Liziart.

Et sur cette tombe on note encore aujourd'hui 6 blasons familiaux, dont deux ont des motifs conservés, avec en partie « *senestre* » (gauche) le mi-parti du fameux cor de chasse ou « *greslier* » des Kerfors du 15^e au 17^e siècle, et en partie « *dextre* » (droite) des armes de familles en alliance non encore identifiées.

Interprétation héraldique



Blasons 1, 2 et 3

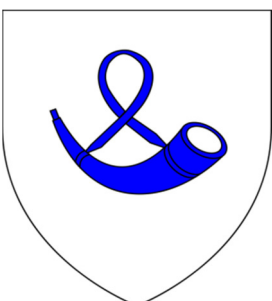
✚ Placés sur les bords apparents du tombeau, respectivement sur les côtés oriental, au centre et occidental.

✚ Les motifs de ces blasons sont complètement martelés et effacés.



Blason 4

**Blason des
KERFORS :**
« d'argent au
greslier d'azur,
enguiché et lié
de même »



✚ Sur la pierre tombale sur le côté oriental, la pointe à l'est.

✚ En position senestre, on reconnaît nettement le demi greslier azur des Kerfors, représenté en moitié car le blason est en alliance, avec le rappel des familles conjointes en position droite.

✚ En position dextre, les motifs des armoiries en alliance. On distingue cinq bandes horizontales, la bande supérieure semblant interrompue par un carré.



Blason 5

✚ Sur la pierre tombale au centre, la pointe inférieure orientée à l'est, entouré d'un motif de guirlandes (les mêmes qui sont relevés sur la façade du presbytère et attribué au blason du chanoine Jean Parcevaux décédé en 1568).

✚ La partie droite du blason est martelé.

✚ En position senestre supérieure, on croit reconnaître le demi greslier des Kerfors, mais sans garantie.



Blason 6

✚ Sur la pierre tombale sur le côté occidental, la pointe inférieure orientée à l'est.

✚ En position senestre, on reconnaît nettement le demi greslier azur des Kerfors, représenté en moitié car le blason est en alliance, avec le rappel des familles conjointes en position droite.

✚ En position dextre, les motifs des armoiries en alliance. On distingue trois disques ou tourteaux en quinconce au niveau supérieur, deux bandes inclinées au centre, et au niveau inférieur la moitié des trois tourteaux supérieurs.

Le blason des Kerfors apparaît distinctement par deux fois sur le tympan de la maîtresse-vitre de Kerdévot, et également en « écusson taillé en bosse dans le pignon occidental » de la chapelle de St-Guénolé.



Clocher de l'église paroissiale St-Guinal



Sources documentaires

Dans son article « *Guy Autret et l'église d'Ergué-Gabéric* » paru en 2002 dans le Bulletin de la Société Archéologique, Norbert Bernard a relevé les plus anciens documents d'archives attestant de l'ancienneté de l'enfeu des Kerfors :

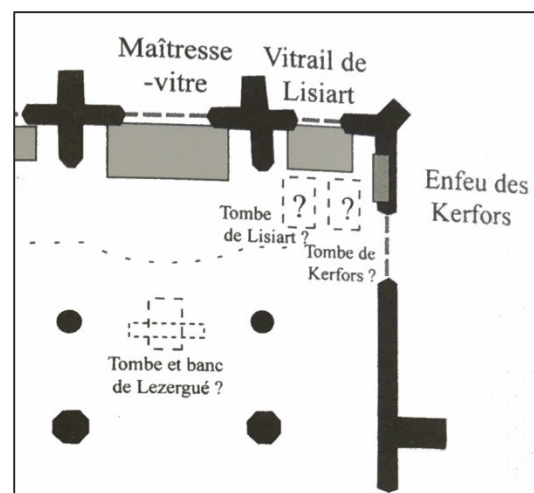
✚ Un acte prônal ¹⁹ du 15 décembre 1503 établit le droit du seigneur de Kerfors à disposer d'une tombe « *du côté de l'eppître* » à l'église Saint-Guinal. Cet acte est mentionné à la succession du recteur Jean Edy en 1748 en ces termes : « *Deux autres pronneaux de pareil idiome portant confection de tombe en l'église paroissiale du côté de l'eppître à François Liziart François de Kergonan et à Charles Kerfors sieur dudit lieu datté des 16 septembre 1496 et 15 décembre 1504.* »

✚ Un document de 1513 précise qu'il y avait tombe « *enlevée* » (c'est-à-dire surélevée et placée dans le mur, comme le sont généralement les enfeux) et une tombe au sol, « *basse et placée sur terre* ». La première est celle

des Kerfors et la deuxième celle des Liziart (aujourd'hui conservée dans le parc du manoir du Cleuyou).

Virgine Laz, dans son mémoire de maîtrise à l'UBO ²⁰, a transcrit ainsi ce document « *Réintégrande et sauvegarde pour Charles de Kerfors, seigneur dudit lieu, sur sa possession d'une tombe enlevée, arche et voûte, en l'ayle de l'endroit du cueur de l'église parrochal d'Ergué-Gabéric, avec une tome basse et placé sur terre ayant une pierre tombal au desur* ».

✚ Ce qui donne ce plan proposé par Norbert, positionnant respectivement le vitrail de François Liziart et de son épouse, leur tombe, le banc et la tombe des seigneurs de Lezergué et enfin l'enfeu des Kerfors :



¹⁹ Prône, s.m. : lecture faite par le prêtre, en chaire, après l'évangile, à la grand-messe. Le prône comporte des prières en latin et en français à l'intention des vivants, à commencer par le Roi, et des défunts ; parfois, mais pas toujours, une homélie commentant les lectures du jour ; et enfin une série d'annonces concernant les fêtes et les jeûnes à venir, les bancs de mariage, les monitoires de justice, les ordres adressés par le Roi, etc. On comprend ainsi que ce prône peut être fort long, mais il est essentiel pour la cohésion de la communauté paroissiale et pour la communication du haut en bas dans le royaume. Source : Dictionnaire de l'Ancien Régime.

²⁰ Virginie LAZ, *Transcription et étude du registre des lettres scellées à la chancellerie de Bretagne en 1513*, Brest, 2001 (mémoire de maîtrise dactyl.), acte 214, 16 février 1513 (n.s.).

La pierre à enfeu
des LIZIART
aujourd'hui
élevée dans le
parc du manoir
du Cleuyou



Partition et paroles du cantique de Kerdévot

Skrid-musik ar c'hantik

« Diskan : Mamm Doue, o
Gwerhez Gwelit hor
harantez ... I. Kanom a
vouez uhel Mari, Mamm Doue Ni
oll e Breiz-Izel Zo he Bugale. »
Extrait du cantique chanté
encore régulièrement au-
jourd'hui.

Le cantique actuel de Kerdévot, n'a pas l'ancienneté de son prédécesseur, celui composé en 1712 ; mais, comme support de la tradition de nos anciens, il mérite assurément de figurer au registre du patrimoine communal.

Quelles sont donc l'origine, les paroles et les notes de ce cantique de Kerdévot ? On trouvera ici quelques explications, une partition, et des enregistrements sonores.

On trouvera aussi ci-après quelques anecdotes et témoignages sur des moments d'interprétation du cantique, soit notamment l'article d'un journal local en 1906, un entrefilet de Pierre Roumégou dans Le Télégramme et enfin l'hommage en breton de Bernez Rouz relatant l'enterrement de l'écrivain Elliantais Guillaume Kergourlay ²¹ le 12 novembre 2014.

²¹ Guillaume Kergourlay, l'un des grands auteurs dramatiques de Bretagne est né à Elliant en 1926. Dans

Les origines du cantique

L'air du cantique de Kerdévot est une reprise d'un grand classique des chants dédiés à la Vierge Marie, composé par l'abbé Hippolyte Boutin (1849-1946) en fin du 19e siècle.

Le refrain de ce cantique de l'église française était en langue latine : « *Laudate, laudate, laudate Mariam. (bis)* ». Et le premier couplet : « *O Vierge Marie, Entends près de Dieu. Ton peuple qui prie : Exauce ses vœux* ». Au début du 20e siècle, ce cantique était connu dans la France entière par tous les catholiques qui l'utilisaient systématiquement pour le culte marial.

À la même époque, Jean-Marie Salaün (1831-1885) ²², éditeur

son livre "Le pays des vivants et des morts - Bro-Eliañt une mémoire", condensé de l'histoire rurale de Cornouaille dans la première moitié du 20e siècle, il a raconté l'histoire des siens jusqu'à son départ pour Paris en 1950. Il a découvert le théâtre en s'engageant dans le mouvement des JAC (Jeunesse agricole chrétienne) à l'issue de la seconde guerre mondiale, et il est l'auteur d'une douzaine de pièces de théâtre et a fondé le théâtre de Bourgogne. Il est décédé le 10 novembre 2014 à Bessy-sur-Cure.

²² Salaun (Jean-Marie), né à Lambézel-lec, le 12 janvier 1831, décédé à Quimper, le 30 décembre 1885. Il entra tout jeune à la maison Lefournier comme apprenti relieur. J. Salaun obtint son brevet de libraire à Quimper, à la date du 2 février 1859. Après son arrivée à Quimper, il devint, sous différents pseudonymes (Bragou-Berr, p. ex.), un collaborateur assez actif du journal L'Océan. Articles de polémique surtout. Au nombre de ces articles, on peut citer ceux dans lesquels il prit fait et cause pour La Villemarqué contre Luzel qui venait de publier sa brochure "De l'authenticité des chants du Barzaz-

AOÛT 2015

Article :
« Origine du
cantique
populaire
"Intron Varia
Kerdevot" (fin
du 19e
siècle) »

Espace
« Patrimoine »

Billet du
22.08.2015

J. SALAÜN

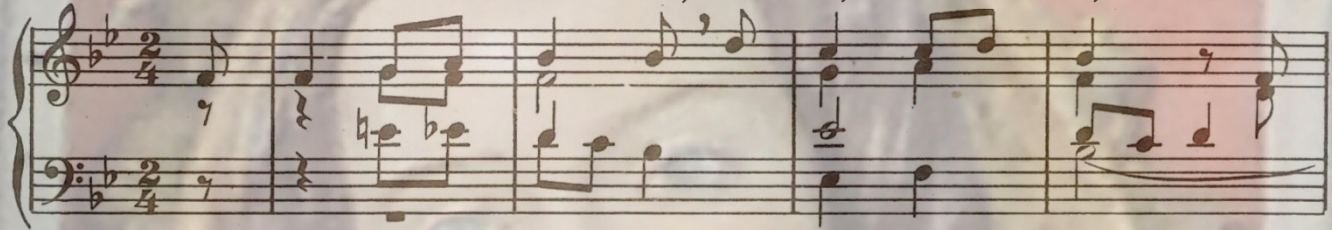
Andante

81 - Laudate Mariam

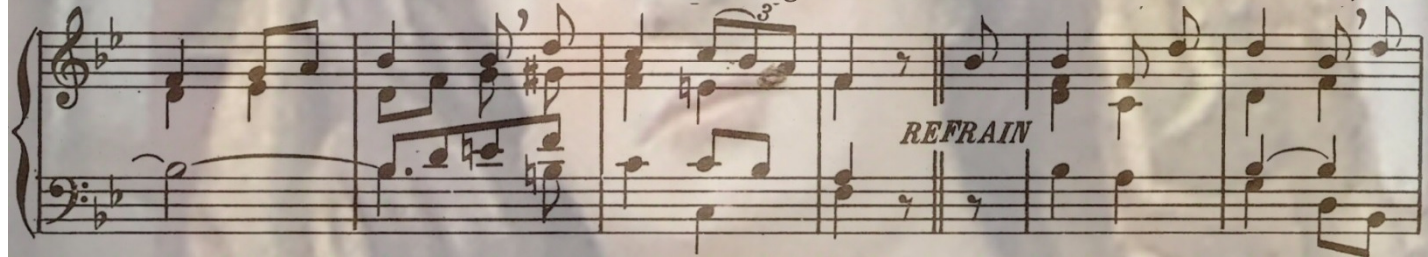


Cantique "Intron Varia Kerdevot"

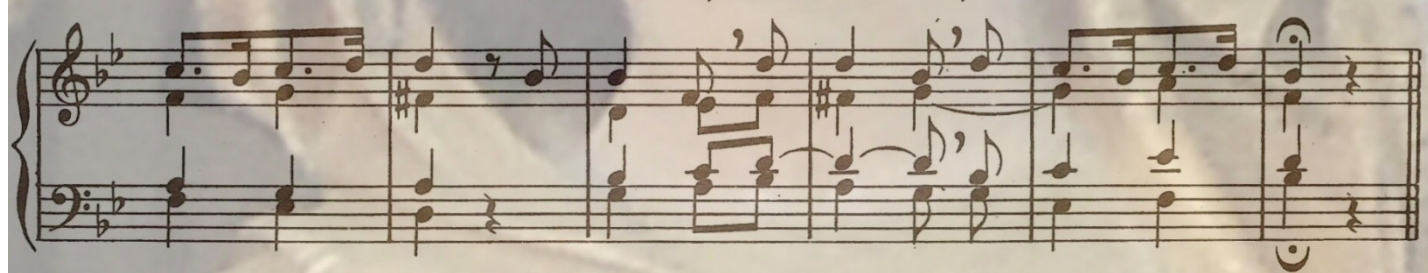
1. Ka - nom a vouez u - hel, Ma - ri, Mamm Dou - e, Ni



oll e Breiz - I - zel Zo he Bu - ga - le. Mamm Dou - e o Gwer-hez, Gwe-



lit hor ha - ran - tez. Mamm Dou - e, o Gwer - hez, On di - wal - lit bem - dez.



de musique à Quimper, proposa une version bretonne de la Laudate Mariam, qui devint un succès des pardons bretons dédiés à la Vierge Marie mère de Dieu (« *Mamm Doue, o Gwerhez* »).

Partition et paroles

La partition ci-contre est la version locale de Kerdévot et identique à celle de Jean-Marie Salaün,

Le texte breton de la version « *Intron Varia Kerdevot* » est pzh contre différent, car très localisé :

✚ « *Kerdevot zo brudet / Dre oll vro Gerne* » (Kerdévot est célèbre dans toute la Cornouaille).

✚ « *Kristenien an Ergue / Ho pedo bepred / Da vired o ene / O Gwerhez karet.* » (Les chrétiens d'Ergué ...).

Breiz" (Saint-Brieuc, Guyon Francisque, 1872 ; in-8°, vi-47 p.). — J. Salaun est l'auteur d'un assez grand nombre de cantiques, français et bretons, qui sont devenus vite populaires, et le sont demeurés : Reine de l'Arvor, nous te saluons; D'hor mam Santez Anna, etc ... Après la mort de J. Salaun, cette association persista encore quelques années avec son fils, J. Salaun, qui prit sa suite. La librairie fut transférée, en 1912, au 7, rue Saint-François, où elle existe toujours, tenue par M. Le Goaziou qui l'acquit en 1919.

Le refrain de Salaün propose même une insertion de la version française d'origine « *Laudate Mariam* ».

Une tentative de traduction en français du refrain et des 6 complets est proposée ci-dessous.

Langue bretonne

Diskan :

Mamm Doue, o Gwerhez
Gwelit hor harantez
Mamm Doue, o Gwerhez
On diwallit bemdez.

I. Kanom a vouez uhel
Mari, Mamm Doue
Ni oll e Breiz-Izel
Zo he Bugale.

II. Kerdevot zo brudet
Dre oll vro Gerne
Aman e vez pedet
Mamm garet Doue.

III. Kristenien an Ergue
Ho pedo bepred
Da vired o ene
O Gwerhez karet.

IV. Ato c'hwi ro skoazell
D'an oll dud devot
Ho ped en ho chapel
Intron Kerdevot.

V. Kerneviz niveruz
A houlenn sikour
O Mamm madelezuz
E-kreiz o labour.

VI. Ni gan meuleudiou
Deoh, Gwerhez Vari !
Hag en on ezommou
Ni gar o pedi.

Langue française

Refrain :

Mère de Dieu, ô Vierge
Écoute notre amour
Mère de Dieu, ô Vierge
Protège nous chaque jour

I. Chantons à voix haute
Marie, Mère de Dieu
Nous tous en Basse-Bretagne
Sommes ses enfants

II. Kerdévot est célèbre
Dans toute la Cornouaille
Ici nous prions
La mère aimée de Dieu

III. Chrétiens d'Ergué
Nous prions toujours
De réserver notre âme
À notre Vierge aimée

IV. Vous êtes toujours le secours
De tous les gens dévots
Par votre prière dans la chapelle
De Notre Dame de Kerdévot

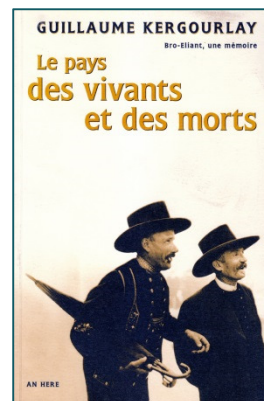
V. Les Cornouaillais nombreux
Demandent le secours
A leur Mère bienfaisante
Au travers de ses œuvres

VI. Nous chantons les louanges
De vous, Vierge Marie
Et dans nos besoins de charité,
Nous aimons te prier



Chant des vivants et des morts

Début mars 1906, lors de l'opération d'inventaire à la chapelle de Kerdévot, les résistants d'Elliant et d'Ergué-Gabéric entonnèrent le cantique pour marquer leur contestation : « *quand nous y arrivons, les gens d'Elliant nous y avaient précédés et chantaient le cantique de Notre-Dame de Kerdévot* », et « *M. le Recteur nous a remerciés de notre bonne conduite et tout le*





monde est sorti en chantant le cantique de Notre-Dame de Kerdévot. » ²³.

Per Roumegou, dans un article publié en 1979 dans le journal « Le Télégramme » rendant compte du pardon de Kerdévot, termine ainsi : « *Le salut du Saint-Sacrement mit fin aux cérémonies qui se terminèrent par le cantique de N.D. de Kerdévot chanté par tous les assistants* ».

Bernez Rouz a écrit un bel hommage à l'écrivain et dramaturge breton Guillaume Kergourlay dans la revue « *Brud Nevez* » d'Emgleo Breizh de ce début d'année 2015 : « *Eun eston eo bet da barrezioniz Bessy-sur-Cure, eur vourhadenn a vro*

²³ Action Libérale du 07.03.1906, article "Ergué-Gabéric. La persécution. - Récit d'une Ligueuse".

Bourgogn, kleved poziou brezoneg kantik Itron Varia Kerzevot d'an 12 a viz du diweza. Leun-choug e oa an iliz da zaludi evid ar wech ziweza Gwillou Kergourlez. Hag eo war don Laudate eo bet kanet a-bouez-penn gand Claude Nadeau hag ar Vretoned. Deuet e oant da ambroug eun ano braz eus bed al lennegezh hag ar c'hoariva, eur Breizahd penn-kil-atroad : "Mamm Doue, o Gwerhez / Gwelit or harantez / Mamm Doue o Gwerhez / On diwallit bemdeiz". ». Trad. : La surprise a été grande pour les paroissiens de Bessy-sur-Cure en Bourgogne en entendant les paroles en breton du cantique de Kerdévot le 12 novembre dernier. Dans l'église pleine à craquer, pour saluer une dernière fois Guillaume, l'air du Laudate a été chanté à tue-tête par Claude Nadeau et les bretons présents. Ils étaient venus à accompagner ce grand nom de la littérature et du théâtre, breton de la tête au pied : "Mère de Dieu, ô Vierge / Écoute notre amour / Mère de Dieu, ô Vierge / Protège nous chaque jour".

Vous trouverez aussi sur le site GrandTerrier trois enregistrements sonores à écouter, l'un chanté dans l'église et accompagné de l'orgue ²⁴, et l'autre en instrumental ²⁵. Si vous en disposez d'autres, n'hésitez pas à nous les envoyer, et toute autre anecdote sur les circonstances d'interprétation sera la bienvenue.

²⁴ Françoise Le Roux : « *Cet enregistrement en "live" est techniquement et musicalement sans prétention, mais il a le mérite d'exister; la ferveur y est assurément* ».

²⁵ Flûte traversière de Gwenn Cognard, Logiciel Audacity pour fusion des canaux.

Des instits des écoles de Lestonan en 1945-55

Místri-skol Leston'

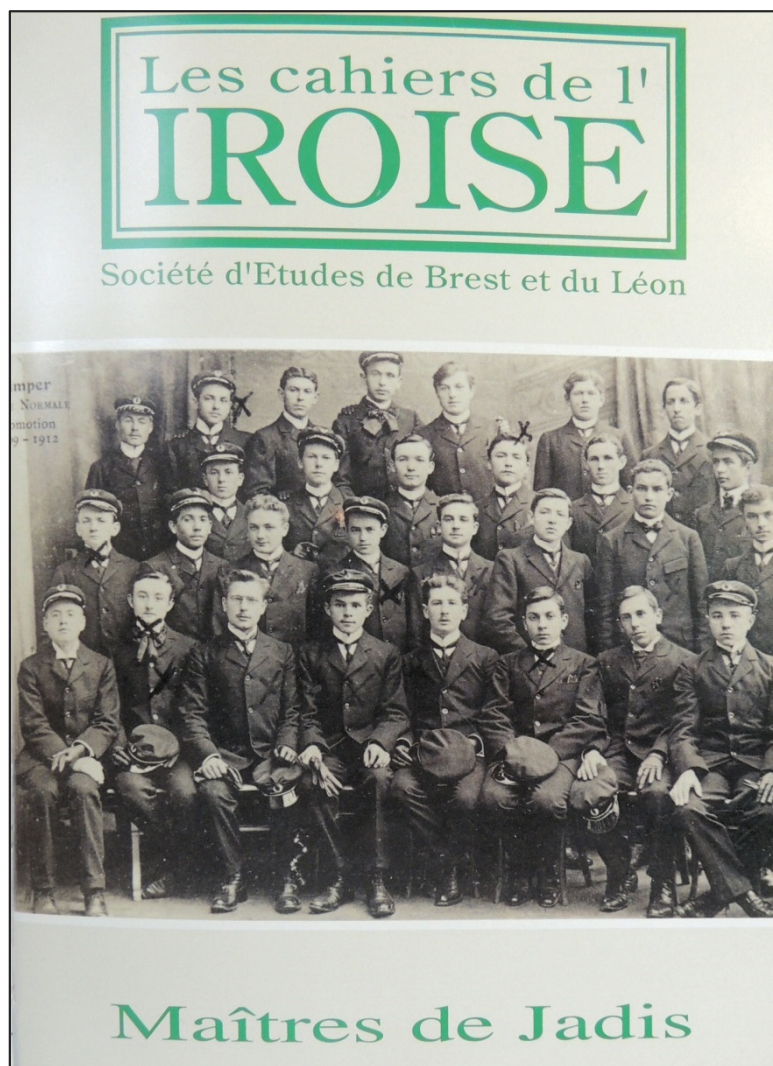
« L'espace des Instits », sur le site GrandTerrier, derrière Histoire et Mémoires / Personnalités, ce sont de nouveaux articles, des mémoires d'élèves, de photos de classe qui attendent votre visite, participation et peut-être contribution.

Aujourd'hui, parmi les nouveautés : tout d'abord le témoignage d'un prof de lettre, fils d'instituteurs, qui fit un passage à l'école publique de Lestonan de 1945 à 1947 ; et ensuite Madame Jeanine, institutrice arrivée à la maternelle Ste-Marie à la rentrée 1955.

« Mes années quarante »

Dans ce numéro consacré aux « Maîtres de jadis » de la revue des Cahiers de l'Iroise, l'homme de lettres et historien Jacques Le Goz ²⁶ a rédigé un article sur ses années d'enfant d'instituteur, à Langolen, puis à Ergué-Gabéric.

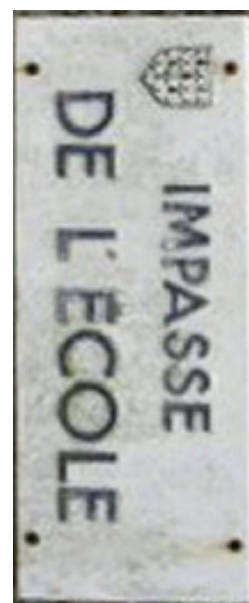
²⁶ Né à Concarneau en 1936 de parents instituteurs, Jacques Le Goff (qu'il ne faut pas confondre avec son homonyme historien et spécialiste du Moyen-Age), a été professeur de lettres classiques à Brest au Lycée de Kérichen et au Lycée de l'Iroise jusqu'en 1982, puis proviseur-adjoint au Lycée naval. Il s'est intéressé à l'histoire de l'art, et a contribué activement à la revue « Les Cahiers de l'Iroise ».



Extraits :

« Quand j'ai eu neuf ans, mes parents ont voulu se rapprocher de la ville ... et de son Lycée. C'est ainsi qu'en 1945, alors qu'on commençait à y planter des poteaux électriques, nous avons quitté le Paradis terrestre dans le car du village, transformé pour l'occasion en camion de déménagement. Le but s'appelait Lestonan, à huit kilomètres de Quimper : une école à trois classes, avec deux cours et deux jardins derrière la maison de la directrice ²⁷ qui avait un piano

²⁷ Il s'agit de Francine Lazou, affectée à Lestonan depuis 1926, son époux étant décédé le 15 mai 1940 sur le front, puis directrice après guerre : cf. « [Jean et Francine Lazou, instituteurs de 1926 à 1950](#) »



Jeanine Floc'h, née en 1936 à Plouguin, est arrivée à Lestonan en septembre 1955 pour sa première rentrée, après une première affectation à l'école Ste-Jeanne-d'Arc à Versailles. Mariée à Laurent Huitric de Menez-Groas, elle restera à l'école Ste-Marie pendant 36 ans jusqu'à sa retraite en 1991.

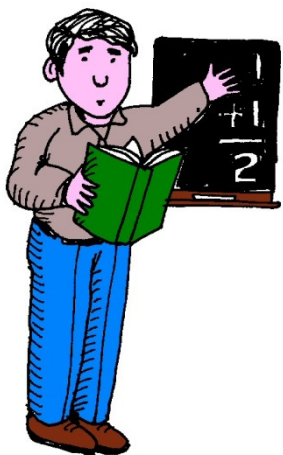


Dans le quartier d'Odet, tout le monde, enfants et adultes, la connaît sous l'appellation de Madame Jeanine : « Au départ, quand je suis arrivée à l'école, en même temps que Renée Bataille, on aurait dû m'appeler "Mademoiselle Floc'h" de mon nom de jeune fille. Mais Renée a eu peur qu'on se moque d'elle et a proposé qu'on soit "Mademoiselle Renée" et "Mademoiselle Jeanine", ce qui m'allait très bien. Et quand je me suis mariée, pourquoi changer en "Madame Huitric" ? Et ainsi on m'a appelée "Madame Jeanine" toutes ces années, et encore aujourd'hui. »

dans son salon. Mon père eut la classe des « grands » qu'il devait préparer un peu à l'examen d'entrée en Sixième et surtout, bien sûr, au Certificat d'Études. À grand renfort de dictées et de problèmes, il le faisait résolument, sans état d'âme. Pendant les récréations, il menait avec la même fougue les matches de foot de ses élèves, tandis que ma mère veillait sur les petits dans l'autre cour. Quant à moi, j'eus pour maîtresse Madame la Directrice, avant d'affronter l'année suivante l'autorité redoutable de mon père ...

Durant ces deux années, j'ai commencé à découvrir peu à peu un monde extérieur au cocon familial et différent de celui des petits paysans bretonnants de Langolen. J'eus dans la cour de récréation et les préaux déserts du jeudi des camarades de jeu ou de lecture dont les pères travaillaient à l'usine Bolloré (« O.C.B. ») nichée un peu plus bas, au bord de la rivière. Cette rivière c'était l'Odet, où je vois encore toute une école, instituteurs en tête, descendre par un bel après-midi d'été jouer dans la prairie et barboter dans les eaux fraîches. En ce mois de juin 47, nous n'étions, dans ma classe de CM2, que trois ou quatre à passer l'examen d'entrée en Sixième. Je fus reçu en assez bon rang, malgré mes erreurs de calcul."

Un autre élève de Lestonan souvient aussi des colères de M. Le Coz quand on ne savait pas ses leçons : « Du fond de la classe il nous lançait un de ses chaussons ! ».



Articles :
« Jeanine Huitric, née Floc'h, institutrice de 1955 à 1991 »,

« LE COZ Jacques - Mes années quarante »

Espace
« Personnalités / Les Instits »

Billet du
28.08.2015

En 1991 c'est le déchirement : « Personne n'a eu un départ en retraite comme moi, à mes 55 ans en 1991, de toute beauté. Il y avait énormément de monde. Frère Paul et Giselle Pennec voulaient tous les deux faire le discours, et c'est finalement frère Paul qui l'a fait. Avec cette cérémonie j'ai été récompensée de toutes ces années données à mon école préférée ! ».

Au travers ces deux photos ci-dessous (4 au total sur le site), et sa photo de classe de 1955-56 voici quelques souvenirs des amies, collègues et élèves des toutes 1ères années de Jeanine Huitric.



Les copines, en haut : Renée Bataille, institutrice en maternelle (originaire du Guilvinec) ; Clotilde Rivoal (fut. épouse Jean Paul Gloanec). En bas : "Mlle Jeanine", Jeanine Floc'h (fut. épouse Gueguen Jean), Georgette Gueguen (fut. épouse Marcel Jaouen)



Sur les rochers, de gauche à droite : sœur Jeanne , sœur Francois Noel, "Madame Jeanine" , mère Marguerite (supérieure), Odile Perrot (sœur de Jean, en charge de la cuisine scolaire).

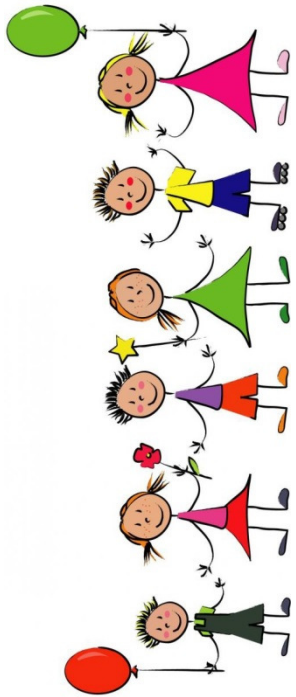
Et enfin la classe unique (tous niveaux de maternelle) et mixte (garçons et filles) de Mlle Jeanine, dont c'est la deuxième rentrée à Lestonan en 1956. Les bambins aux bras croisés ont entre 3 ans et 6 ans, ce qui veut dire qu'ils sont nés entre 1950 et 1953.

			1	2	3	4	5	6	7	8	9	
		10	11	12	13	14	15	16	17	18	19	
20		21	22	23	24	25	26	27	28	29	30	
	31	32	33	34	35	36	37	38	39	40	41	42

1. Paul Quilliec ²⁸
2. Dominique Le Dé
3. Annette Le Roux
4. Guy Thomas
5. Pierre Le Meur
6. Marcel Poupon
7. Annette Salaün
8. Marie Françoise Bourbigot



²⁸ Paul Quilliec sera docteur pneumologue à Quimper.



9. Cathy Henry
10. Marie Franç.Le Berre
11. Annette Laudén
12. Odette Fichant
13. Jacqueline Henry
14. Christiane Huitric
15. René Salaün
16. Annaïck Bourbigot
17. Jean Guéguen ²⁹
18. Dominique Grall
19. Jean Pierre Le Guern
20. Jeanine Floc'h,
21. Patrick René
22. Bernard Quelven
23. Nadine Thépaud
24. Claude Thépaud
25. Cathy Tymen

26. Maryvonne Duvail
27. Jean François Perrot
28. Marcel Clere
29. Jean Claude Le Berre
30. Odette Conan
31. Pierre Burel
32. Jean Michel Le Berre
33. Annick Perrot
34. Patricia Floc'hlay
35. Patrick Laz
36. Jean Yves Vigouroux
37. Raymond Hémidy
38. Claude Le Berre
39. André Le Meur
40. Paul Barré
41. Robert Niger
42. Daniel Henvel

²⁹ Surnommé « Jean-Jean », fils de François Guéguen le boulanger de Lestonan.



Cartes Villard et indulgences du pardon de Kerdévot

Kartennoù-post

« Le samedi, à 4 h. du soir, premières vêpres ; procession et bénédiction du T. Saint-Sacrement. Avant et après les vêpres, jusqu'à 6 h. 1/2, les confesseurs se tiendront à la disposition des pèlerins. Le dimanche, à partir de 5h du matin, les messes se succéderont jusqu'à la grand'messe ... », Le Progrès du Finistère 1915.

Tous les ans, en septembre, a lieu le fameux pardon de Kerdévot. Cette année on se devait de compléter par une nouvelle carte postale la collection du photographe Joseph-Marie Villard présentant ce lieu saint au début du siècle dernier, et également de se remémorer l'ambiance religieuse de ce pardon il y a 100 ans par la lecture de la presse locale.

Une carte ayant circulé

Joseph-Marie Villard (1868-1935), dont le père Joseph (1838-1898) était aussi un photographe renommé, était installé rue Saint François à Quimper. Photographe des costumes, mais aussi des scènes de rue et des paysages, il sera le créateur de la célèbre Collection Villard bien connue des collectionneurs de cartes postales.

Sur le thème de Kerdévot on dénombre deux séries de cartes

postales Villard : les 3425-26 et les 6731-35. Il est vraisemblable que la première carte 3425, de facture différente, soit à l'origine une plaque et un cliché du père Joseph datant des années 1880. La carte suivante (3426) et la série 673x sont sans doute plus récentes et doivent dater des années 1910 et peuvent donc être attribuées au fils Joseph-Marie.

La carte n° 6733, via une acquisition récente sur eBay.

Libellé : Environ de Quimper - Le Pardon de KERDEVOT - Les Pèlerins au pied du Calvaire.

Circulation : exemplaire écrit et ayant voyagé en 1916 :

✚ texte : « Bon souvenir », signé : E. Nazoyles.

✚ adressé à M. P. Luyss, président de la Ste Cécile ³⁰, à St Donat sur l'Herbasse, dans la Drôme.

✚ oblitéré le 13 juin 1916 à Quimper, timbre vert de 5 centimes.



SEPTEMBRE
2015

Articles :
« Cartes
postales
Villard -
Chapelle et
pardon de
Kerdévot »,

« L'indul-
gence
plénière du
pardon de
Kerdévot, Le
Progrès du
Finistère
1915-16 »

Espaces
« Journaux »,
« Photo-
thèque »

Billet du
12.09.2015

³⁰ Le destinataire est un dénommé P. Luyss, président de la Ste Cécile. Etait-ce une association locale à St-Donnat, ou une institution nationale ou régionale ? On peut penser soit à une association de protection d'une chapelle dédiée à la sainte, ou alors à une chorale ou ensemble instrumental car sainte Cécile est la patronne des musiciens et des musiciennes.



✚ cachet rose du collectionneur :
Thollon M, Penmarc'h 29

Les indulgences plénières

Le pardon de Kerdévot, même pendant les années de guerre, était toujours annoncé par voie de presse, en l'occurrence le journal local d'obédience catholique « *Le Progrès du Finistère* »³¹.

Ces mêmes journaux, ainsi que la revue diocésaine « *La Semaine Religieuse* » en faisait aussi le compte-rendu détaillé, avant 1914 et après 1918, mais cela ne fut pas le cas en 1915 et 1916. Sans doute parce l'assistance y était moindre, les hommes étant retenus au front. En septembre 1915 le journal local catholique dans son « *Livre d'or cornouillais* » note déjà ces chiffres : « 21

³¹ L'hebdomadaire « *Le Progrès du Finistère* », journal catholique de combat, est fondé en 1907 à Quimper par l'abbé François Cornou qui en assurera la direction jusqu'à sa mort en 1930. Ce dernier, qui signe tantôt de son nom F. Cornou, tantôt de son pseudonyme F. Goyen, ardent et habile polémiste, doté d'une vaste culture littéraire et scientifique, se verra aussi confier par l'évêque la « *Semaine Religieuse de Quimper* ».

morts pour la France, 30 prisonniers de guerre, 15 disparus et 31 blessés ».

On sent bien qu'en ces années-là l'esprit n'était pas vraiment à la fête à Kerdévot : en 1915 on note seulement la présence annoncée d'un chanoine et de l'économe du Grand Séminaire pour assister les prêtres en charge des confessions, et en 1916 aucune autorité diocésaine n'est présente.

Par contre les pèlerins sont quand même invités à venir faire pénitence lors des nombreux offices : pas moins d'une dizaine de messes (dont six le dimanche de 5 heures du matin à 10h), 2 vêpres, 3 processions, 2 bénédiction du Saint-Sacrement³², et bien sûr les confessions individuelles pour le pardon des péchés.

Et le summum du pardon est donc ceci : « *Une indulgence plénière* »³³, applicable aux âmes

³² Saint-Sacrement, g.n.m. : eucharistie, l'hostie consacrée placée dans la custode, dans le ciboire ou dans l'ostensoir ; source : TLFi. La bénédiction (ou salut) du (Très) Saint-Sacrement est un rite paraliturgique du culte catholique. Le Saint-Sacrement, représenté par une hostie consacrée, est exposé à l'adoration de tous, soit sur un ostensoir soit dans un ciboire. Un temps plus ou moins long d'adoration suit alors, occupé par des chants, des lectures et aussi par un moment convenable de silence. Source : Dom Robert Le Gall, Dictionnaire de Liturgie.

³³ Indulgence, s.f. : en religion catholique, rémission totale (indulgence plénière) ou partielle (indulgence partielle) des peines temporelles dues aux péchés déjà pardonnés, accordée par l'Église. Gagner des indulgences. Le promeneur qui, au pied du calvaire, dit un Pater et un Ave, a droit à quarante

du purgatoire, peut être gagnée (aux conditions ordinaires) ».

Dans l'Église catholique romaine, l'indulgence plénière est la rémission totale devant Dieu de la peine temporelle encourue, c'est-à-dire du temps de purgatoire, pour un péché qui a déjà été pardonné lors d'une confession.

L'indulgence de Kerdévot n'était pas accordée au pèlerin pour lui-même, mais pour les « âmes du purgatoire », c'est-à-dire pour ses proches défunts qui étaient encore au Purgatoire pour expier leurs fautes. Les conditions pour bénéficier de l'indulgence sont dites « ordinaires », soit donc vraisemblablement l'obligation formelle de se confesser, de communier et de faire une prière en bonne et due forme.

Nouvelles départementales

ERQUE-GABERIC

Grand Pardon de N.-D. de Kerdévot, le dimanche 12 Septembre.

Le samedi 11, à 4 h. du soir, premières vêpres ; procession et bénédiction du T. Saint-Sacrement.

Avant et après les vêpres, jusqu'à 6 h. 1/2, les confesseurs se tiendront à la disposition des pèlerins.

Le dimanche 12, à partir de 5 h., les messes se succéderont, sans interruption, jusqu'à la grand'messe. A 10 h., procession : grand'messe, chantée par M. le chanoine Quéinnec. Sermon par M. Le Jollec, économe du Grand Séminaire.

A 3 h., vêpres solennelles ; procession ; bénédiction du T. Saint-Sacrement.

N. B. — Une indulgence plénière, applicable aux âmes du purgatoire, peut être gagnée (aux conditions ordinaires), par les pèlerins de Kerdévot : 1° aux deux pardons, c'est-à-dire le dimanche de Quasimodo et le 2° dimanche de Septembre ; 2° le 4° vendredi du Carême.

Le lundi, lendemain du Pardon, on peut gagner la même indulgence. On confessera, à Kerdévot, jusqu'à la dernière messe qui se dira vers 8 heures.

jours d'indulgences (Renard, Journal, 1906, p. 1070). Source : TLFi.

Le témoignage d'Henriette sur la guerre des écoles

Skolioù lib bre publik

Ayant eu ses 90 ans en 2014, Henriette a toujours son œil vif, sa parole enjouée et son humanité, surtout quand elle se remémore ses aventures de gamine entre l'usine d'Odet, les chemins de Stang-Venn et les deux écoles laïque et confessionnelle de Lestonan.

Henriette Francès, née Briand, a vécu une enfance digne d'un scénario de film tourné dans les années 1935-38 : son père sympathisant communiste, ouvrier à l'usine d'Odet, obligé de mettre sa fille à l'école privée que le patron Bolloré a fait construire, des amies à l'école publique dirigée par un couple d'instituteurs communistes, l'envie d'avoir son certificat et de faire partie des « croisées », mais aussi de s'amuser avec ses copines le long des « vinojenn »³⁴.

* * *

« Aujourd'hui il n'y a plus beaucoup de personnes de mon âge pour parler. Je suis née en janvier 1924. Et je me suis toujours intéressée aux questions d'écoles, depuis le temps où,

SEPTEMBRE
2015

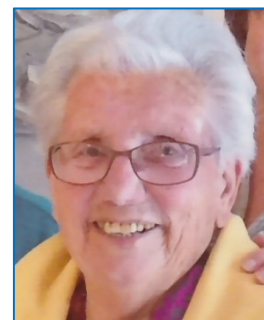
Article :
« Les souvenirs des écoles privée et publique de Lestonan par Henriette Briand-Francès »

Espace
« Mémoires »

Billet du
19.09.2015



Père et fille :
Youenn et
Henriette



³⁴ « Binojenn » : bretonnisme désignant un petit chemin de campagne. Tiré de GWENODENN, -JENN, MINODENN, BINOJENN, -TENN) (Dictionnaire Favereau).

petite, j'assistais aux bagarres entre les deux écoles de Lestonan. Parce que j'étais dans une école privée, par obligation, car ce n'était pas du tout les idées de mon père. De ma mère oui. Mon père Youenn Briand, ouvrier à la papeterie d'Odet, avait dû accepter de mettre ses enfants à l'école privée.



Coup de gueule de Marjan

Et pire était l'histoire de Marjan Riou dont le mari Youenn ar Harp travaillait aussi à l'usine. Elle gardait des enfants de la DDAS. Sa fille Bernadette était à l'école privée dans la même classe que moi. Par contre la fille qu'elle gardait était obligatoirement à l'école publique. Et nous, à l'école privée, on n'avait pas le droit de rentrer de l'école à la maison en compagnie des enfants de l'école publique, c'était formellement interdit. Alors qu'elles vivaient dans la même maison, mais elles n'avaient pas le droit de marcher ensemble sur le chemin de retour de l'école. C'était ridicule.

La grand-mère Marjan Riou, un jour, était venue faire ses courses à Lestonan, et elle rentrait, il était presque midi. Bernadette et moi on était dans la petite division de la grande classe et on devait avoir 11 ans. Et on a entendu la maman frapper fort, à la porte de la classe. Elle n'a pas attendu qu'on lui dise d'entrer, elle a ouvert la porte en grand, et elle a dit en breton : « qu'est ce que ça veut dire ça, ces histoires avec ma fille et celle que je garde, elles n'ont pas le droit de rentrer ensemble. Elles dorment dans la même chambre, mangent et jouent ensemble. et elles n'auraient pas le droit de rentrer ensemble ? Bernadette, viens ici,

on rentre à la maison », qu'elle dit à notre maitresse. Nous on était toutes complètement « strouillées »³⁵ de voir et entendre ça. On comprenait le raisonnement de Marjan Riou : elle ne parlait qu'en breton, mais à l'époque tous les gosses, à part quelques-uns de Keranna, comprenaient très bien le breton. Et Bernadette se faisait toute petite dans son coin, de voir sa mère parler comme ça.

Nous on riait sous cape et on se disait : « mon dieu qu'est-ce qu'elle prend aujourd'hui notre institutrice ». Et la bonne sœur, Mlle Marie, c'était vraiment une peau de vache. C'était une fille Daëron originaire de Plonévez-du-Faou. Elle avait ses préférées, les filles des familles qui allaient à l'église et qui était bien vues des Bolloré. Après, quand Bernadette est revenue à l'école l'après-midi, les religieuses n'ont rien dit, mais elles ont continué à faire des remarques comme quoi on n'avait toujours pas le droit de faire route ensemble. C'était rentré dans les meurs. On savait bien que s'il y avait des copines de l'école publique sur la route vers Stang-Venn, il ne ne fallait pas qu'on nous voit ensemble. « Aimez-vous les uns les autres », c'est ce que dit la religion catholique, non ?

Nous également, on avait des copines qui étaient à l'école publique. On s'arrêtait un peu plus loin quand on était arrivé en haut de la côte de Menez-Groas, on se retrouvait là et on rentrait ensemble. Et pour les sorties qu'on faisait ensemble, des promenades où on cherchait des

³⁵ « Strouillé » : bretonnisme probable qui est sans doute dérivé du terme breton "Strafuilhet (pp) : ému, troublé, inquiet".

nids avec les garçons par exemple, on était tous ensemble, publique, privée, il n'y avait pas de différences. Mais c'était interdit par notre école.

Changements d'écoles

Quand on a ouvert l'école privée en 1927-28, il y a des gens, qui travaillaient encore à l'usine, qui avaient leurs gosses à l'école publique, et qui ne voulaient pas les mettre à l'école privée. Ils habitaient à Lestonan ceux-là, dans la cité du Champ près de l'école publique. Le père a été viré de l'usine, je ne sais plus quel poste il avait à l'usine. Il ne voulait pas contrarier ses gosses, et je me rappelle qu'il était sourd-muet, mais je ne me rappelle plus de son nom. Il a vendu sa maison qui a été habitée ensuite par Bénéat. Le père de Mathias Louët, à Lestonan, a lui aussi été viré de l'usine parce qu'il n'avait pas voulu envoyer ses gosses à l'école privée.

Beaucoup de mon âge, et des plus jeunes que moi, ont quitté l'école privée en 1937-38 pour aller à l'école publique. L'école publique était gratuite, mais l'école privée ne coûtait pas cher non plus car c'était payé par Bolloré. A cette époque c'était devenu plus libre, Bolloré était dans dans l'obligation de laisser les familles choisir leur école. Les gens auraient peut-être changé depuis plus longtemps, mais comme le privé était obligatoire avant, et ils auraient été virés de l'usine. Et donc ceux qui préféraient le public par conviction ont changé à ce moment-là.

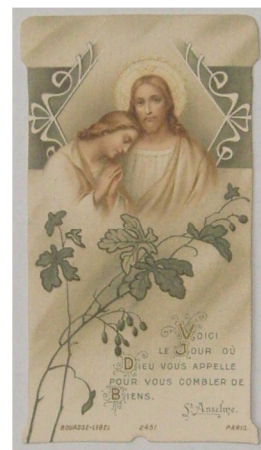
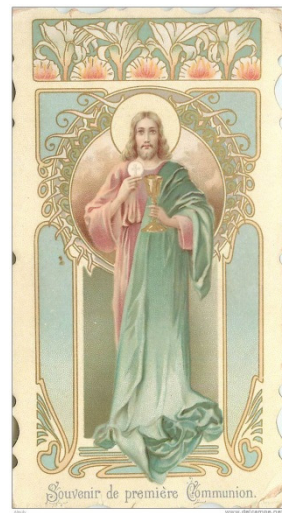
Il y a des gens qui ont changé qu'on aurait pas dit, par exemple Marie-Louise Hascoët de la rue

des lauriers. Le père de Marie Louise travaillait à l'usine, il s'appelait Fanch Hascoët, et elle était fille unique. On lui a changé d'école. Les parents Huitric qui habitaient les maisons jumelles à l'entrée de Lestonan avaient envoyé aussi leurs deux filles à l'école publique. Quelques temps avant on nous avait dit en classe : « ce sont de bons parents parce qu'ils n'ont pas changé d'école à leurs filles comme Marie Louise Hascoët. Leur père avait voulu les envoyer au public, la mère n'a pas voulu, elle a tenu, et elles sont restées avec nous ». Mais elles sont parties aussi !

Pieuse à l'école privée

A l'école je n'étais pas dans les meilleures, j'aimais bien rigoler à l'école. Si j'avais voulu m'appliquer vraiment, comme il fallait, j'aurais pu faire autre chose. Un jour on avait eu à résoudre un problème, je me rappelle, compliqué, compliqué ! Il n'y avait pas grand monde qui avait réussi, c'était un problème de calcul de volume. J'avais pris une feuille dans mon pupitre, et ayant un modèle devant moi, j'avais trouvé. Ça m'avait obligé à réfléchir.

J'ai quitté l'école en 1938 à 13 ans 1/2, j'aurais pu rester jusqu'à 14 ans, mais je n'avais plus rien à y faire. J'aurais du avoir mon certificat l'année d'avant. Mais j'étais très mauvaise en orthographe, nulle quoi : j'avais fait cinq fautes dans ma dictée. Dans les autres matières j'avais le nombre de points, mais le 0 en dictée m'avait tout foutu en l'air. Mon père m'avait proposé d'aller à l'école publique. Moi je voulais pas, je disais à mon père, « avec le certificat je vais changer d'école et je ne l'aurai pas ». C'est vrai, il





**Mademoiselle
MARIE, direc-
trice de l'école
Ste-Marie**

y avait une adaptation avec les maitres. On ne m'a pas changé d'école, parce que c'était ma dernière année.

Le CP était la classe de la sœur Jeanne. Après il y avait mademoiselle Francine. Il y avait deux divisions par classe, CE1 et CE2. En enfin la grande classe où j'étais, il y avait le CM1 et le CM2. Et ensuite il y avait le cour supérieur pour celles qui avaient eu le certificat à l'âge, ils avaient encore deux ans à faire, elles n'étaient pas nombreuses, deux ou trois tables, même pas une dizaine: Thérèse Rolland (mariée à Maurice Mahé), Annick Le Grand (mariée à Alain Philippe), Jeannette Gourmelen (la future épouse d'Henri Le Gars), Marie Tandé. Elles sont parties ensuite à Ste-Anne ou à Ste-Thérèse à Quimper.

Mlle Marie avait sa classe et était la directrice. La mère supérieure par contre n'enseignait pas. Sœur Charles s'occupait aussi de l'organisation de l'école. Il y avait une sœur infirmière. Sœur Madeleine qui était musicienne s'occupait des activités en dehors des classes, des pièces de théâtre, elle nous apprenait des récitation, elle jouait de l'harmonium. Il y avait sœur Jeanne qui n'est pas restée longtemps, elle est morte jeune de tuberculose, et a été remplacée par Mlle Francine. Et sœur Louis qui enseignait à la maternelle. Elles étaient à 6 ou 7 religieuses.

Nous n'avions ni cantine, ni repas à l'école, seules celles qui venaient de loin, de Briec, de Gougastel, apportaient leur casse-croute avec elles. On le leur chauffait, que ce soit à l'école publique ou privée. A l'école

publique c'est au bureau tabac Joncour qu'ils pouvait chauffer leur gamelle. Nous on rentrait à midi chez nous manger, et comme ça on évitait les promenades obligatoires avant de reprendre la classe. Les sœurs avec leur coiffes, elles venaient jusqu'aux arbres creux de Pennanec'h où des garçons se cachaient et leur lançaient discrètement des mottes de terre.

Pour les filles pieuses et sages de l'école, la grande récompense était de faire partie du « groupe des croisées ». Moi j'ai été croisée aussi, on avait notre insigne, et j'ai gardé une photo du groupe avec nos costumes de croisées. Avec le groupe on a eu le droit d'aller au pardon du Folgoat. J'ai gardé une autre photo d'un spectacle de Noël où l'on voit les enfants de l'école déguisés autour de l'enfant Jésus. Mon frère Jean est assis devant la mangeoire.

Ecole publique du diable

Du côté de l'école publique c'était Jean Lazou l'instituteur, j'ai connu deux autres après dont M. Lagadec. On disait à l'école privée on parlait de « Skol an Diaoul » (l'école du diable). Mon père et M. Lazou étaient copains tous les deux. Je me rappelle très bien de lui. Monsieur Lazou venait souvent chez nous, mais il me faisait un peu peur avec ce qu'on me disait à l'école privée. Mais en fait M. Lazou était bien vu de tout le monde, c'est lui qui a fait bouger Lestonan, il a organisé la première fête de Lestonan et les suivantes et il a mis sur pied les promenades scolaires.

Mais il n'a pas eu du bol, il a été tué au début de la guerre, il était capitaine dans l'armée de terre et

**Jean et Francine
LAZOU, institu-
teurs à l'école
publique**



puis il a été à Dunkerque. Sa femme a été déportée après, quand il y a eu l'occupation, pendant 3 ans je crois, et sa fille Malou a été déportée aussi. Mathias Louët qui habitait la petite garenne près de l'école a été déporté aussi. C'était les communistes du coin. Mon père n'a pas fait la guerre, il avait 4 gosses, il a failli y aller, mais il a eu la chance de rester avec nous.

Malaise à la chapelle d'Odet

A l'époque il fallait aller communier tous les premiers vendredis du mois à la chapelle d'Odet. Il fallait y aller à jeun, on n'avait pas le droit de manger avant. Une fois je devais y aller, mais comme j'étais l'ainée (derrière moi il y en avait quatre), il fallait que je m'occupe de mes frères et sœurs. Maman travaillant de faction n 2/8 et mon père en 3/8 (5H-13H, 13H-21H, 21H-5H), c'est moi qui faisais à manger. Lorsqu'ils partaient tous les deux à 5H du matin, le petit déjeuner et le midi n'étaient pas sur la table quand on rentrait. Il fallait préparer mes frères et mes sœurs, leur brosser les cheveux, leur faire la toilette, ce qui faisait que j'étais souvent bousculée. Un jour donc je suis allée à la messe, un peu énervée, j'ai eu un malaise à l'église. Je suis retournée à l'école l'après-midi. Quand je suis arrivée je me suis faite engueuler et reprocher d'avoir empêché la sœur de communier. Que j'ai eu un malaise n'était pas un problème pour elles, et comment ça s'était passé : pas plus. Sur le coup je me trouvais fautive d'avoir empêché la sœur de communier, vous vous rendez compte du péché que j'avais commis.

Pour les messes et les communions, on ne fréquentait que la chapelle d'Odet. On allait au bourg uniquement pour les enterrements. Les ouvriers de la papeterie et quelques fermiers de Briec, de l'autre côté de la rivière, assistaient aux messes dans cette petite chapelle à l'intérieur de l'usine. Ils venaient à pied de leurs fermes, même de très loin sur la commune de Briec, de Coat-Glaz ou Kerviel et ils traversaient la rivière à Meil-Vougeric. La belle-mère de ma fille venait de cette façon depuis sa ferme de Coat-Glaz.

Gamine dans les champs

Mes petits-enfants me disent aujourd'hui qu'ils aiment bien quand je leur parle de quand j'étais petite. Nous on a eu la chance de garder de bons souvenirs, quand on courait dans les champs et la campagne d'ici. On aimait bien aller jouer dans le bois de Coat Pin an Meur. Quand on venait de Stang-Venn et qu'on allait à Quélennec, on ne prenait pas la route de Croas-ar-Gac car c'était trop long, on préférait aller à travers champs. Le chemin de traverse, le « vinojenn » comme on disait, était un peu plus bas, presque en face de chez Jean-Louis Le Moigne. Il y avait une barrière et on traversait un champ. On arrivait derrière chez les Istin, sur un chemin qui longeait le chemin vicinal, le VC1. La route elle-même était différente d'aujourd'hui, avec beaucoup d'arbres et des talus, et bien sûr aucune maison puisqu'on a été les premiers à construire sur la butte. Les gosses de Quélennec quand ils étaient fâchés entre eux, ou même les adultes qui pouvaient être « mal mariés », les uns prenaient le chemin du bas,



les autres la route pour ne pas se battre.

Pendant l'été on aimait bien jouer, les garçons jouaient au foot, on aller chercher des nids ... On ne pouvait pas rester dans les maisons à Stang-Venn, parce qu'il n'y avait que des ouvriers de Bolloré qui travaillaient tous (ou presque) de faction. Il y avait toujours quelqu'un qui dormait à Stang-Venn. Quand ils allaient travailler à 9H du soir il fallait bien se reposer dans la journée. Le terrain des garçons, et des filles quelquefois aussi, c'était devant chez mes parents, de l'autre côté de la route, dans un champ de pommiers. C'était le terrain de foot des gamins, au grand dam des fils Hostiou de la ferme de Pennanec'h. Ils gueulaient sur nous autres, mais le temps qu'ils descendent en bas, il n'y avait plus personne sur le terrain, tout le monde avait disparu.

Souvenirs, souvenirs, comme on dit. Gamins, on repérait tout ce qui était bon pour nous, on connaissait tous les pommiers et les poiriers. Il y avait un poirier qui avaient de grosses poires, près de Pennanec'h, qui appartenait au père Beulz. On allait tous piquer les poires, les filles surveillaient pour protéger les gars, et voilà que le père Beulz arrive avec son fouet : « vous allez voir, qu'il a dit en breton, je vais vous foudre une dresse avec mon fouet ! ». « Viens nous la donner si tu veux ! », ont répondu les garçons, en grimpant dans le poirier. Ils sont restés dans l'arbre pendant un bon moment, avant que le vieux s'en aille avec la nuit. Mais ils ont pu garder leurs poires plein les poches. Au bout du « vinojenn », un autre sentier

coupait pour aller à St-Guérolé, c'était moins fréquenté, mais ceux de Stang-Venn passaient par là pour aller au pardon de St-Guérolé, quand le temps le permettait.

Jouer Maud dans Miss Arabella

Dans le temps, question loisirs, on était vraiment gâté par ici. Au patronage de Keranna on avait un cinéma, c'était Yves Léonus qui faisait tourner les films. Pratiquement tous les samedis soirs et les dimanches il y avait une séance de cinéma, le cinéma muet de l'époque. Il y avait l'équipe de foot des Paotred bien sûr. La clique des Paotred et ses musiciens, mon père y jouait du clairon. Des gymnastes. Et le théâtre fait par les amateurs du coin, avec notamment Laouic Saliou et Yvon Istin qui chantaient très bien. On décorait la scène, on tirait le rideau à chaque entracte, pour remettre tous les décors en place. Et pendant les entractes, les gosses chantaient pour faire patienter le public. Avec toutes ces activités j'ai gardé un bon souvenir de mon enfance.

Moi j'ai fait du théâtre aussi, pour le premier arbre de Noël de l'école publique. Madam Laziou nous avait demandé à ceux qu'elle sentait capables s'ils ne voulaient pas jouer une pièce de théâtre qu'on a joué chez Quéré. Parmi les acteurs il y avait des hommes et des femmes, Yvette Cojean notamment, et moi j'avais 16 ou 17 ans. La pièce s'appelait « Miss Arabella fait ses confitures »³⁶.

³⁶ « Miss Arabella fait ses confitures », comédie en 1 acte de Charles Le Roy-Villars, éditeur A. Lesot, 1956.

C'était l'histoire d'une dame qui ne veut pas qu'on la dérange pendant qu'elle fait ses confitures. Des fournisseurs arrivent et doivent passer leurs provisions par la fenêtre, et les petites nièces aussi s'en mêlent, et la servante Maud doit faire barrage. Moi je jouais cette bonne, j'étais habillée à la bretonne, et je devais dire « Eureka ! », et à ce moment-là j'ai perdu ma coiffe, tout le monde a ri. Mais j'ai continué à jouer, la coiffe sous le bras. »

Photos des Croisées et de Noël

Photo n° 1 :

1	2	3				5	6	7
		10	11	4		12	13	
8	9	16	17	18	19	20	14	15
				21				

- 2. Anne Le Ster (soeur de Fanch)
- 5. Denise Blanchard
- 6. Louise Le Dé
- 7. Renée Feunteun
- 8. Jeannette Gourmelen (fut. ép. Le Gars)
- 9. Marie Mahé (fut. ép. Breton)
- 13. Denise Bihan (fut. ép. Le Bihan)
- 14. Marie Le Gall (soeur de Jean)
- 15. Mimi Le Pape (fut. ép. Lamandé)
- 16. Henriette Briand (fut. ép. Francès)
- 17. Madeleine Queneudec
- 20. Annick Tandé
- 21. Thérèse Rolland (fut. ép. Breton)



Photo n° 2 :

Photo prise dans l'ancien réfectoire qui servait de salle de spectacle.

Les acteurs :

- ✚ Le petit Jésus : Lucienne Le Meur
- ✚ Assis par terre : Jean Briand, frère d'Henriette.
- ✚ Sainte Vierge, à droite derrière le berceau : Mimi Le Pape.



SEPTEMBRE
2015

Articles :
« 1811 -
Vente du
manoir du
Cleuziou et
dépen-
dances »,

« 1697 -
Contrat de
palmage au
Cleuyou par
Rolland Le
Gubaer »

Espace
« Archives »

Billet du
26.09.2015

Mélanges et vente en 1811 du manoir du Cleuziou

Meskoù ha gwerzherezh

« Mélanges : tradition univer-
sitaire, recueil collectif
d'articles offerts à un
maître par ses collègues et amis à
l'occasion d'un évènement
exceptionnel »

La belle et grande fête du 2 août 2015 au manoir du Cleuyou n'a pas fait l'objet d'articles dans les journaux locaux, car c'était un évènement privé. Néanmoins on peut dire qu'un livret « *Mélanges pour les restaurateurs du Cleuyou* » y a été présenté, rassemblant tous les articles publiés sur le site GrandTerrier.bzh depuis la sortie du livre « *Le Manoir du Cleuyou, l'histoire d'un bâtiment* » de Werner et Ursula Preissing.

Et parmi ces articles, la communication d'un document inédit de 1811 découvert par Michel Le Guay et non encore publié sur le site. Et également un document de 1697 apporté par Daniel Collet ³⁷ mentionnant

les vaches pie-noir et les
artichauts du Cleuziou.

Un manoir botanique

En quête du document permet-
tant de comprendre la transmis-
sion de la propriété du manoir
après la Révolution, Michel Le
Guay a eu la main heureuse en
trouvant ces 8 feuillets aux
Archives Départementales du
Finistère dans le fond notarial de
l'étude Le Bescond sous la cote 4
E 219/61. Le maillon manquant
après les citoyennes Merpaut-
Mellez est bien Vincent Mermet
qui transmettra ses biens à son
gendre Le Guay.

On y apprend un certain nombre
de choses sur l'état du manoir et
l'importance du domaine :

✚ La description de l'expertise
des Biens Nationaux de 1794 y
est confirmée : « *le manoir du
Cleuziou, cour close, écurie en
dedans et en dehors, remise, four,
colombier, aires, courtils, deux
jardinets, terres chaudes et
froides, prés et prairies, avec un
parc terre chaude détaché de
Kerampensal* », avec donc y
compris le colombier qui a
disparu.

✚ Le moulin du Cleuyou y est
présent : « *Le moulin à eau du
Cleuziou situé en la commune
d'Erqué-Gabéric, un courtil et pré*



GLAD, GWLAD,
gw. : -où glèbe
(anc. pays,
territoire), &
patrimoine
(Dict. Francis
Favereau)

³⁷ Daniel Collet a été documentaliste
aux Archives Départementales du
Finistère pendant 29 ans, secrétaire
général, puis vice-président de la
Société Archéologique du Finistère, et
administrateur de la Société d'histoire
et d'archéologie de Bretagne. Mémoire
d'Études Supérieures soutenu en juin
1966 au Collège Littéraire Universitaire
de Brest : « *Le domaine servile du duc de
Bretagne dans la sénéchaussée de
Saint-Renan à la fin du XV siècle* ». Rédacteur dans le Bulletin de la SAF,

y attendant appartenances et dépendances ».

✚ Une chapelle en ruines n'est pas loin : « la chapelle de Sainte Apolline située en la dite commune d'Ergué-Gabéric étant sans issue sans boisage et sans couverture ».

✚ En enfin le moulin proche de Coutilly : « la métairie du Chartier autrement moulin des couteaux en la dite commune d'Ergué-Gabéric, maisons crèches aire courtils terres chaudes froides et prairies »

Le repreneur pour un montant de 20.000 francs est le riche négociant Vincent Mermet qui plus tard transmettra à sa fille Cécile et à son gendre Guillaume Le Guay.

Quant aux vendeuses, ce sont bien deux femmes qui ont acquis le bien en 1795 :

✚ La demoiselle Mellez-Lafage ³⁸, est séparée de son mari et veuve.

✚ La demoiselle Merpaut habitait le manoir : « la longère du manoir au midi consistant en trois appartements, une cuisine, hangar et grenier ainsi que la maison de la métairie en dehors de la cour ».

Et cette dernière cultivait son jardin : « les légumes qu'elle pourrait avoir dans ses jardinets

³⁸ Marguerite Jeanne Thomase MELLEZ née le 21 décembre 1760, à Quimper, paroisse St Mathieu, décédée le 2 juin 1812, à Quimper, rue obscure, fille légitime de Pierre Augustin MELLEZ, notaire et procureur au présidial de Quimper et de Marie DAOULAS, mariée avec Jean François Guillaume LAFAGE le 22 janvier 1788, à Quimper, paroisse St Julien.

Kannadig an Erge-Vras

[Chroniques de GrandTerrier.bzh]

Histoire et mémoires d'une commune de Basse-Bretagne, Ergué-Gabéric, en pays glazik ~ Memorioù ar re gozh hag istor ar barrez an Erge-Vras, e bro c'hlazig, e Breizh-Izel

Mélanges pour Ursula & Werner, restaurateurs du manoir du Cleuyou



juillet 2015 / miz Gouere
Hors Série n° 30

Le Manoir du Cleuyou
L'histoire d'un bâtiment en Basse-Bretagne

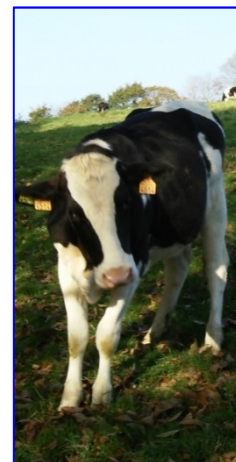
Éditions Chroniques
Érudition
Histoire
30 pages

et champs qu'elle sera libre de vendre à la sortie à qui bon lui semblera ». À noter que déjà en 1697 on cultivait des asperges et des artichauts au Cleuyou.

Artichauts et pie noir

Document conservé aux Archives départementales du Finistère, série / côte 4 E 23/3 formant un contrat de palmage ³⁹ définissant les conditions

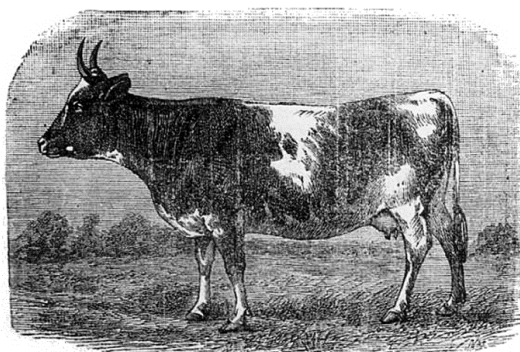
³⁹ Palmage, s.m. : contrat passé devant notaire par lequel une personne confie des bêtes (peut être des ruches d'abeille) à une seconde personne qui se charge de les engraisser (de les faire produire du miel et/ou un essaim pour la ruche). Les revenus générés sont partagés entre les deux parties. Source : Jean Le Tallec 1994.



d'entretien des bêtes, entre Rolland Le Gubaer, sieur du Cleuziou, et ses fermiers Luc Hervé et Catherine Guennec :

✚ les fermiers sont chargés de « *bien nourrir, garder et pâturer* » une vache noire, une vache Gar noir ⁴⁰, quatre génisses et deux veaux.

Avant la Révolution, pour désigner la vache locale aux taches noires, on préférait la désignation de « *gare noire* » (d'où l'adjectif bigarré). La race « *Bretonne Pie-Noir* » ⁴¹ n'est mentionnée sous cette forme qu'au cours du 19^e siècle. On peut donc imaginer que la vache gar noir du Cleuyou était l'ancêtre de toutes les « *pie noir* » actuelles de Bretagne.



⁴⁰ Gare ou garre, adj. : désigne un pelage marqué par deux couleurs, le mot *bigarré* en étant dérivé. Comme le blanc était toujours présent, on indiquait seulement l'autre couleur : un pelage blanc et rouge était donc dit *gare-rouge* ; un pelage blanc et noir, *gare-noir*. Pour les vaches *gare-noires*, l'appellation courante est ensuite devenue *pie-noir*, source : Jean Le Tallec. Mot français *garre* « *de deux couleurs* », attesté depuis 1360 et d'origine inconnue ; source TLFi.

⁴¹ Le terme « *pie* » avec un e final est correct, car il ne vient pas du tout du mot « *pis* » avec un s, désignant la mamelle de la vache.

Orthographe : « *Pie* » étant un adjectif invariable évoquant l'oiseau au ramage blanc et noir, la terminaison « *I* » sans e, accolée par un trait d'union, doit respecter la même règle d'invariabilité, et donc, contrairement à un usage assez fréquent, ne pas s'accorder au féminin et au pluriel.

✚ le contrat décrit précisément le verger avec ses poiriers, cerisiers, pruniers, pêchers et abricotiers, ainsi que le potager avec ses asperges et artichauts : « *les huit planches d'asperges faisant un carré du jardin et un carré d'artichauts* ».

À quoi ressemblait l'artichaut cultivé au Cleuyou en 1697 ? Sans doute était-il différent du « *camus de Bretagne* » tel qu'on le connaît aujourd'hui (vert tendre, forme très arrondie aux bractées très serrées) : il fut créé en 1810 par un agronome parisien et planté aujourd'hui dans le Nord-Finistère près de Roscoff.



Les défenseurs du site naturel du Stangala

Difennerour an natur

« Le Stangala, disent les guides de Bretagne, est une vallée encaissée, sauvage et grandiose, au milieu de laquelle l'Odet coule entre les rochers. C'est un des endroits des plus pittoresques et des plus sauvages de la Bretagne dont la visite est recommandée aux touristes », Dépêche de Brest 1928

On savait déjà, à la lecture des journaux locaux, que le projet du barrage électrique au Stangala avait fait l'objet de protestation des journalistes, politiques et notables quimpérois, surtout pour des raisons de défense du lieu touristique et de la pêche. Mais ce qui est moins connu, c'est la forte implication de l'industriel René Bolloré et des riverains, ce que l'on sait aujourd'hui grâce à un dossier inédit de plus de 100 documents d'archives.

Les arguments d'un patron

Dès janvier 1929 le papetier formalise ses arguments auprès des municipalités d'Ergué-Gabéric et de Briec : « je proteste contre l'exécution de l'établissement d'un barrage dans le Stangala sur la rivière "l'Odet" ... car mes décantoirs et les terrains d'épandage ... seraient submergés

Paris, le 8 Février 1929

Monsieur LAYRLE, Président de la Fédération Finistérienne des Sociétés de Pêcheurs à la ligne
19, rue Bourg-les-Bourgs
QUIMPER

Monsieur,

J'ai bien reçu votre très intéressante lettre du 3 courant et ne puis qu'applaudir au résultat que vous avez déjà obtenu.

Le projet actuel de la Société du Sud-Finistère, dont 75 des actions sont possédées par Lebon, a pour moi, pour vous et l'agriculture un inconvénient considérable : c'est qu'il noie complètement les terrains d'épandage que j'avais organisés conformément à la mise en demeure des Eaux et Forêts, et ces terrains d'épandage étant les seuls qui soient situés en contre-bas de mes eaux usées, je serai désormais dans l'impossibilité de filtrer mes eaux avant de les rejeter à la rivière : voyez poissons, voyez abreuvement des bestiaux.

Je regrette de ne pouvoir me déplacer actuellement, mais je suis au lit avec une crise d'appendicite.

Je vous signale également que j'ai obtenu une protestation de tous les docteurs de la ville de Quimper contre la création de cette chute d'eau, qui est destinée à marcher en pointe, c'est-à-dire, pour fixer les idées, si on prend les mois de Juin, Juillet, Août Septembre et Octobre, de 7 heures du soir à minuit, au moment des grands appels de courant mettant ainsi à sec, sans entre 7 heures du soir et minuit, pendant quelque chose comme 18 heures, la portion de rivière comprise entre le barrage situé à la pointe de Griffonez et le quai du Stéir ancien poste - séjour des résidents des épôts de Quimper pendant 19 heures - odeurs - typhoïdes.

Du côté amont, le bassin, au lieu de se trouver entre des rives escarpées, se trouve situé sur des terrains bas qui, se desséchant quand on videra la retenue d'eau chaque jour, engendreront moustiques et fièvres.

Je constate également qu'on m'a imposé une vanne automatique de 14 m. qui m'a coûté 200.000 Frs mise en place pour un barrage de 1 m 20 de haut, alors que, dans le cas présent, il n'y a aucune vanne automatique de prévue pour un barrage de 10 mètres de haut.

I.S.V.P.

Je ne parle pas de l'échelle à poissons qui ne sert absolument à rien dès que le barrage dépasse 4 ou 5 mètres de haut.

J'ai le plaisir de vous confirmer la lettre que j'ai écrite à M. Chuto et j'aurai le plaisir de vous remettre ce don lorsque je vous rencontrerai ou que je rencontrerai M. Chuto à mon prochain voyage à Quimper.

Agréez, Monsieur, mes salutations distinguées.

d'un bout à l'autre de l'année, mais par suite ces eaux tomberaient directement à la rivière non épurées comme autrefois ».

Et René Bolloré évoque même des considérations d'hygiène publique : « sans compter qu'un si grand étang ou lac près de mon usine et de mes habitations ouvrières peut donner d'humidité et peut-être même des épidémies ».



Nous soussignés demeurant tous à QUELERNEC - St-GUENOLÉ en ERGUE-BABINIC

QUILLIER Yves - Penty 8 enfants dont l'aîné a seulement 17 ans.

ISTIN Hervé - " 4 enfants

LOZACH Alain - " 5 enfants

POIRIEL René - " 5 enfants

BEULZ François - " 1 enfant

PERMANERACH François - " 6 enfants

DONNART Sébastien - " 3 enfants

ISTIN Jean - " 8 enfants

MOCAER Jean Marie - "

PERCHÉ Hervé - 1 enfant

YAN René - 4 enfants

Vve LE HERRE née RAMNOU 7 enfants

NERVENAT Corentin - penty père de 6 enfants

LE ROY Jacques - 1 enfant

BEULZ Joseph - 1 enfant

RIGOU Pierre Propriétaire 1 enfant

MAOUR Alain 7 enfants (penty)

LE COZ Sébastien père 2 enfants.

Déclarons tous protester énergiquement contre l'établissement d'un barrage par le Sud-Finistère Electrique dans le Stangala tel qu'il est indiqué par les plans déposés pour enquête à la Mairie de notre Commune, car si ce barrage est fait selon le projet et avec une si grande retenue d'eau: une bonne partie des meilleurs champs et surtout toutes les prairies naturelles situées dans la vallée de l'ODET et dépendant des fermes de QUELERNEC, St-GUENOLÉ, STANG-ODET, KERHOAS, KERBERON, GRIFPONNE, seront complètement submergées et perdus pour lesdites exploitations agricoles et, par suite, ces exploitations privées de fourrages et pâturages ne pourront plus nous fournir le lait et le beurre nécessaires et indispensables à nos familles nombreuses, ni continuer leur élevage.

Nous protestons de plus contre l'existence d'un si grand étang près de nos habitations qui nous donnera constamment de l'humidité et ne peut que favoriser des épidémies dans notre quartier où la population est si serrée et cela surtout pendant les grandes chaleurs lorsque les eaux seront basses et le grand marais de 30 Hectares à sec, chose inévitable en été.

mais je suis au lit avec une crise d'appendicite ».

Il a également très probablement incité les riverains du Stangala à rédiger et signer une pétition, avec une insistance sur leurs statuts de père de familles nombreuses habitant de modestes penntis ⁴² : « ces exploitations privées de fourrages et pâturages ne pourront plus nous fournir le lait et le beurre nécessaires et indispensables à nos familles nombreuses, ni continuer leur élevage ».

Même le maire d'Ergué-Gabéric met par écrit son désaccord sur le projet du barrage, bien qu'exprimant le souhait que l'usine hydraulique soit installée en aval plus près de Quimper : « dans ce cas, le département du Finistère et surtout ma commune devraient obtenir une diminution très appréciable du prix du courant électrique ».

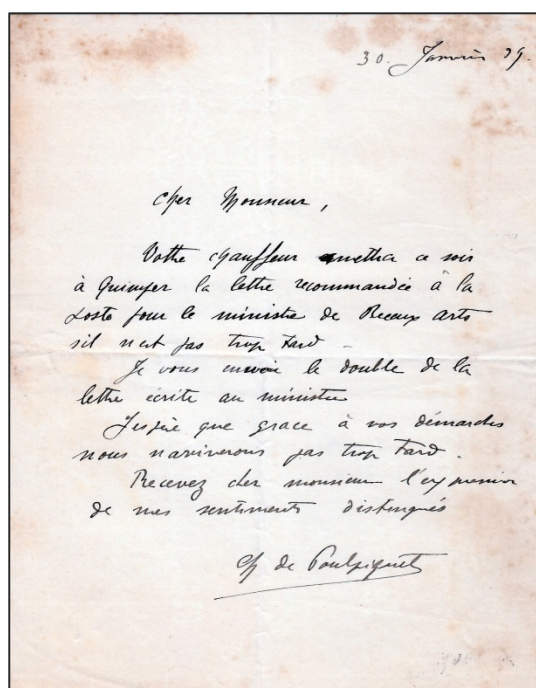
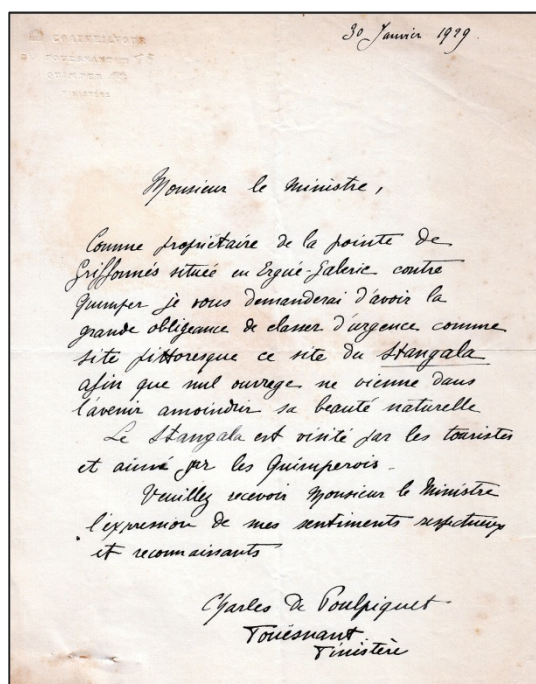
Au bout de ces protestations unanimes, relayées par les journaux, il y aura le décret du 6 juillet 1929 qui déclare l'éperon de Grifonnez comme site naturel classé.

En 1930 il y aura quelques tractations et échanges de terrains entre la société Lebon et l'industriel Bolloré. Et le projet

En février 1929, il écrit à tout le monde, aux maires, au préfet (et son secrétaire général qui lui adresse quotidiennement des courriers), au ministre des Beaux-Arts, au président des Sociétés des Pêcheurs du Finistère, à Charles de Poulpiquet, à la Chambre de Commerce, et bien sûr à Sud-Finistère Électrique, filiale de la compagnie Lebon, ce malgré l'opération chirurgicale qu'il vient de subir : « Je regrette de ne pouvoir me déplacer actuellement,

⁴² Penn-ti, s.m. : littéralement « bout de maison », désignant les bâtisses, composées généralement d'une seule pièce, où s'entassaient avec leur famille les ouvriers agricoles et journaliers de Basse-Bretagne (Revue de Paris 1904, note d'Anatole Le Braz). Le penn-ty est un journalier à qui un propriétaire loue, ou bien à qui un fermier sous-loue une petite maison et quelques terres, l'appellation étant synonyme d'une origine très modeste.

d'usine hydraulique sera
définitivement abandonné.



dépenser une forte somme pour y amener les eaux résiduaires et construire des bassins de décantation ».

Ces travaux font suite au contrôle de 1919 par les services des Ponts et Chaussées tel que détaillés dans les documents ci-dessous.

Dans les documents administratifs, on y trouve bien l'engagement de René Bolloré de procéder à la construction de nouveaux bassins : « Le projet qu'on nous a montré comporte la construction de bassin de décantation (système Desrumaux ⁴³ occupant une surface d'au moins 1.400 m². Ces bassins seront divisés en compartiments par des cloisons disposés en chicane. Avant leur sortie, les eaux auront eu le temps de déposer toutes leurs impuretés ».

Le rapport d'analyse, réalisé aux frais de l'usiner après la première visite de contrôle et celle des Eaux-et-Forêts, ne fait pas apparaître de menaces importantes de pollution, si ce n'est le rejet dans la rivière de fibres végétales.

⁴³ Henry Desrumaux est un industriel parisien proposant des épurateurs automatiques, des filtres à grand débit et de stérilisateurs pour l'épuration des eaux.



René BOLLORÉ

OCTOBRE
2015

Articles :
« 1929-1930
- Le combat
de René
Bolloré
contre le
barrage du
Stangala »,

« 1919 -
Déversoir et
bassins de
décantations
de la
papeterie
d'Odet »

Espace
« Archives »

Billet du
04.10.2015

Les mesures anti-pollution

Pour argumenter son désaccord, René Bolloré rappelle qu'il a dû se mettre aux normes pour éviter toute accusation de pollution : « pour donner satisfaction à l'Administration des Eaux et Forêts à la suite d'un rapport des Ponts et Chaussées, j'ai dû acheter ces terrains fort chers et

Lors de la première visite, l'autre point d'anomalie relevée est relatif au niveau légal du

déversoir de Coat-Piriou : « Ce déversoir très ancien dont la crête doit constituer le niveau légal, à défaut de règlement d'eau, n'a pas été surélevé par des ouvrages permanents. Cependant nous avons constaté qu'on avait posé sur cette crête une rangée de blocs de pierre irrégulière de 20 à 30 cm de hauteur, non jointifs ».

On constate que le pouvoir des services administratifs de défense de la propreté des rivières était assez important au début du 20e siècle pour imposer aux industriels comme Bolloré de se conformer à des mesures correctives.

* * *

Collection particulière de 100 folios de courriers manuscrits et tapuscrits (dont 96 ci-dessous datées de 1929 (4 datées de 1919 reproduits dans article séparé), 28 feuilles manuscrites de classeurs (transcription de coupures de presse), et 17 exemplaires originaux des journaux Ouest-Eclair, Dépêche de Brest et Journal des Débats politiques et littéraires (article séparé).



M. AUDIC,
Conducteur Subdivisionnaire
M. CREPIN
Ingénieur Ordinaire
M. LEFORT,
Ingénieur en chef.
N° d'ordre
du
registre 198

Police des cours
d'eau
Moulin à papier - Commune d'Ergué-Gaberic.
Réclamation de M. Layrie, Président de la Société de pêche de Quimper.
RAPPORTE DU SUBDIVISIONNAIRE

Par lettre du 22 Août dernier, M. Layrie, Président de la Société de pêche de Quimper, expose que la rivière l'Odet, (région du Stangala) est dépeuplée de truites et de saumons par suite du déversement dans cette rivière de produits toxiques provenant de la papeterie d'Odet. Il demande que l'on vérifie :

1° - Si le barrage de la papeterie d'Odet est actuellement à son niveau légal.
2° - Si cette usine possède et se sert de bassins de décantation en nombre suffisant et de tous moyens utiles pour éviter le jet dans la rivière de produits toxiques d'eau non clarifiée, de résidus organiques fermentant après absorption de l'oxygène dissous dans l'eau.

Nous nous sommes rendus sur les lieux le 24 Septembre 1919. L'effet d'insinuer cette demande. Nous avons vu le barrage à prise d'eau de l'usine et les bassins de décantation en service. Le représentant de M. Bolloré, usinier nous a montré les plans des travaux projetés et nous a donné sur place toutes les explications nécessaires.

Il résulte de cette visite des lieux et de cette conversation :

1° que toutes les eaux de l'Odet, à 1 km 600 environ en amont de l'usine, sont dérivées dans un canal à flanc de cote par un barrage en maçonnerie formant déversoir, sur toute la largeur de la rivière. Ce déversoir très ancien dont la crête doit constituer le niveau légal, à défaut de règlement d'eau, n'a pas été surélevé par des ouvrages permanents. Cependant nous avons constaté qu'on avait posé sur cette crête une rangée de blocs de pierre irrégulière de 20 à 30 cm de hauteur, non jointifs.

2° que l'usine possède et se sert de bassins de décantation. Ces bassins servent à la clarification des eaux résiduaires provenant des digesteurs. Elles sont chargées des impuretés enlevées aux chiffons lavés et contiennent quelques traces de soude. Les eaux chlorées venant des appareils de blanchiment ne seraient pas déversées dans la rivière. Elles seraient recueillies soigneusement et le chlore récupéré. Ce système n'a pas été modifié depuis la guerre. Il ne doit pas être absolument efficace quoique le représentant de l'usinier nous ait déclaré que l'on n'y pèche encore cette année des truites et des saumons immédiatement en aval de l'usine. Les bassins ne sont pas assez importants et les eaux résiduaires sont rejetées à la rivière avant d'être absolument clarifiées (1). M. Bolloré, propriétaire de l'usine s'est rendu compte de l'insuffisance des dispositifs d'épuration actuellement employés. Il doit prochainement améliorer cette situation. Le projet qu'on nous a montré comporte la construction de bassins de décantation (système Desormaux) occupant une surface d'eau moi 1.400 m². Ces bassins seront divisés en compartiments par des cloisons disposées en chicane. Avant leur sortie, les eaux seront au le temps de déposer toutes leurs impuretés.

En résumé, nous estimons :

1° - que le niveau légal du barrage de l'usine n'a pas été modifié d'une façon permanente mais qu'il est surélevé, aux basses eaux, par la pose sur le déversoir de blocs de pierre non jointifs et qu'il y a lieu d'inviter l'usinier à cesser cette façon de faire.

2° - qu'actuellement les dispositifs d'épuration semblent insuffisants, qu'une analyse des eaux épurées à leur arrivée à la rivière pourrait seule élucider cette question dont se préoccupe actuellement l'usinier puisqu'il projette la construction de nouveaux bassins de décantation.

Le Conducteur Subdivisionnaire,
signé : AUDIC.

AVIS DE L'INGÉNIEUR ORDINAIRE

Nous partageons dans l'ensemble l'avis du Subdivisionnaire et nous proposons :

1° - de faire connaître à M. Bolloré qu'il est formellement interdit de surélever un barrage sans autorisation préalable et par des moyens de fortune.

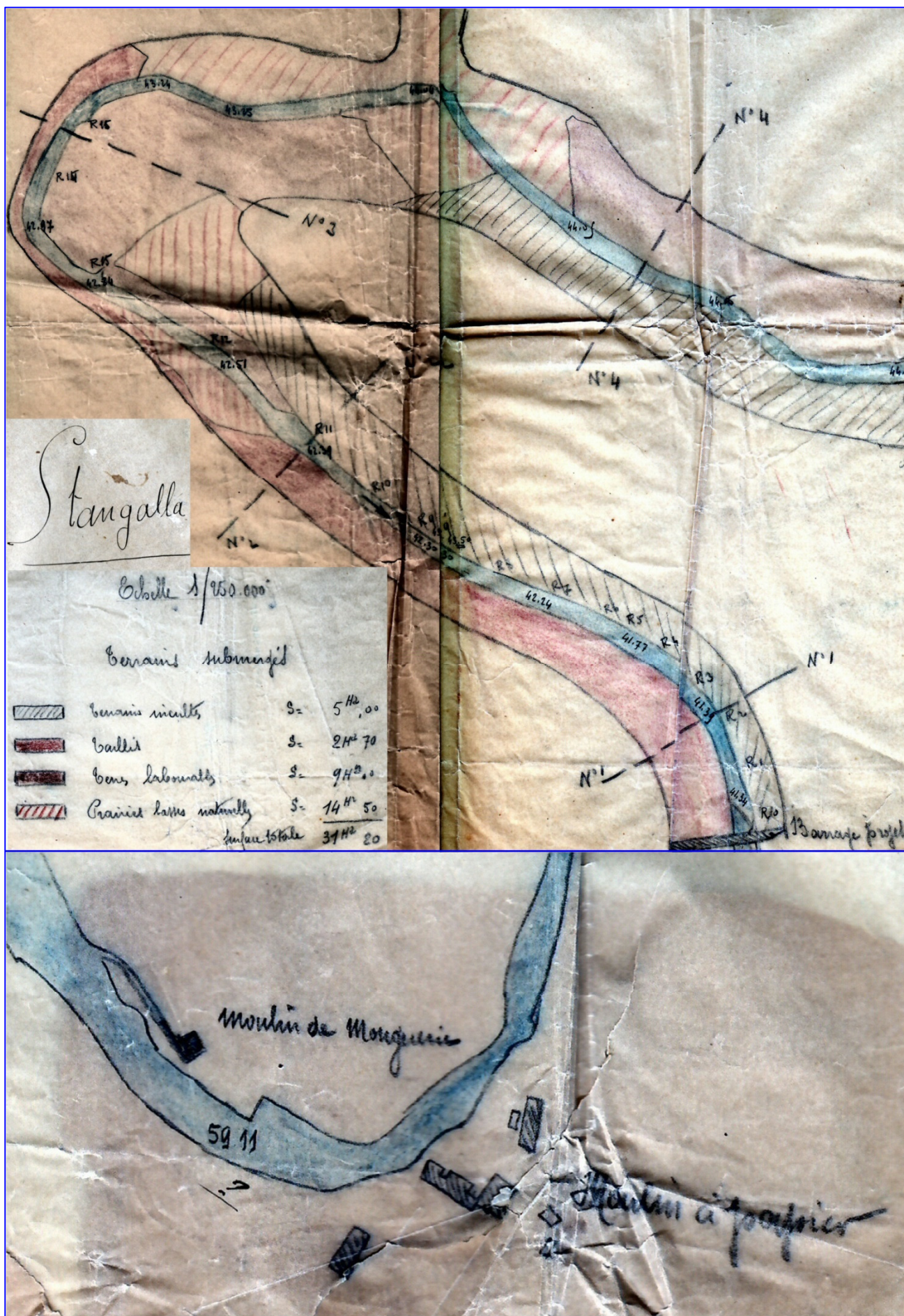
2° - de faire procéder aux frais de l'usinier (en péri de de basses eaux de préférence) par les soins du laboratoire départemental à une analyse des eaux rejetées à la rivière après épuration, afin de pouvoir mettre, s'il y a lieu, l'usinier en demeure de perfectionner son système de décantation sous peine d'interdiction de déverser à la rivière ses eaux résiduaires.

Quimper, le 27 Septembre 1919.
L'Ingénieur Ordinaire,
signé : CREPIN.

Vu et adopté par l'Ingénieur en chef Soussignan.
Quimper, le 30 Septembre 1919.
signé : LEFORT.

Il ne serait qu'en les analysant à leur sortie de ces bassins qu'on pourrait vérifier si les eaux ne contiennent réellement comme l'assure l'usinier ni chlore, ni autres produits toxiques en quantité appréciable.

Pour copie conforme:
LE SECRÉTAIRE GÉNÉRAL,



"Donnez-moi le reflet des paysages chéris par mon enfance ardente,
le reflet du très aimé pays breton, le val de Stangala où nous
avons couru pieds nus dans les champs nouvellement moissonnés,
dans les fougères en forêts minuscules, les cerisiers, les pommiers
sauvages ; les aubépines, les coudriers formant des îles limoneuses
au milieu du torrent verdoyant." **MAX JACOB**

